

RETRAITE QUÉBEC

Connaissances des travailleurs à l'égard de la retraite et de sa planification financière

Sondage 2016



Rédaction

Francis Bernier

Mise en page

Nathalie Bilodeau

Production

Direction des communications

Date de parution

Décembre 2017

Le contenu de cette publication peut être reproduit en tout ou en partie, à condition que la source soit mentionnée.

Pour tout renseignement, tout commentaire ou toute suggestion, s'adresser à :

Direction de la statistique et de l'analyse quantitative

Retraite Québec

Case postale 5200

Québec (Québec)

G1K 7S9

statistiques@retraitequebec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN – 978-2-550-79761-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Faits saillants.....	4
Introduction	7
Méthodologie abrégée	8
Profil des personnes visées par le sondage	9
Résultats du sondage.....	10
Connaissances en matière de retraite	10
Planification financière de la retraite	17
Prise de la retraite.....	27
Regroupement des travailleurs par traits de caractère	31
Conclusion	37
Annexe I Méthodologie détaillée	38
Population cible	38
Base de sondage	38
Plan d'échantillonnage et stratification	38
Taille et répartition de l'échantillon	39
Questionnaire	39
Collecte des données.....	39
Pondération	41
Évaluation du sondage.....	42
Méthode d'analyse	43
Annexe II Questionnaire synthèse	44

Faits saillants

Voici quelques faits intéressants recueillis auprès des travailleurs québécois visés par l'étude.

Connaissances des travailleurs à l'égard de la retraite



Les **deux tiers** des travailleurs considèrent bien connaître les **véhicules d'épargne personnelle**



2 travailleurs sur 5 considèrent bien connaître les **régimes de retraite publics**

Moins de la moitié des travailleurs visés connaissent...



48 %

L'âge minimal nécessaire pour recevoir la rente de retraite du Régime de rentes du Québec



35 %

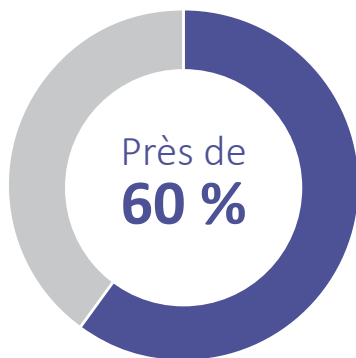
Le montant maximal annuel de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec



24 %

Le montant maximal annuel de la pension de la sécurité de vieillesse à 65 ans

Évaluation des connaissances à l'égard de la retraite



des travailleurs visés **évaluent relativement bien leurs connaissances** en matière de retraite



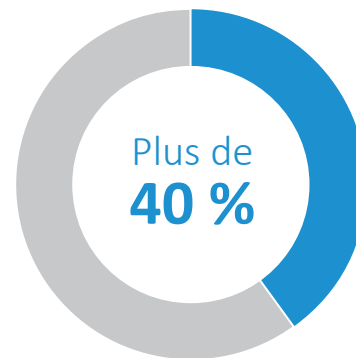
30 %

montrent de **bonnes connaissances** et jugent eux-mêmes que leurs connaissances sont bonnes



28 %

ont **peu de connaissances** et affirment en effet peu connaître les sujets relatifs à la retraite



des travailleurs visés **évaluent mal leurs connaissances** en matière de retraite



23 %

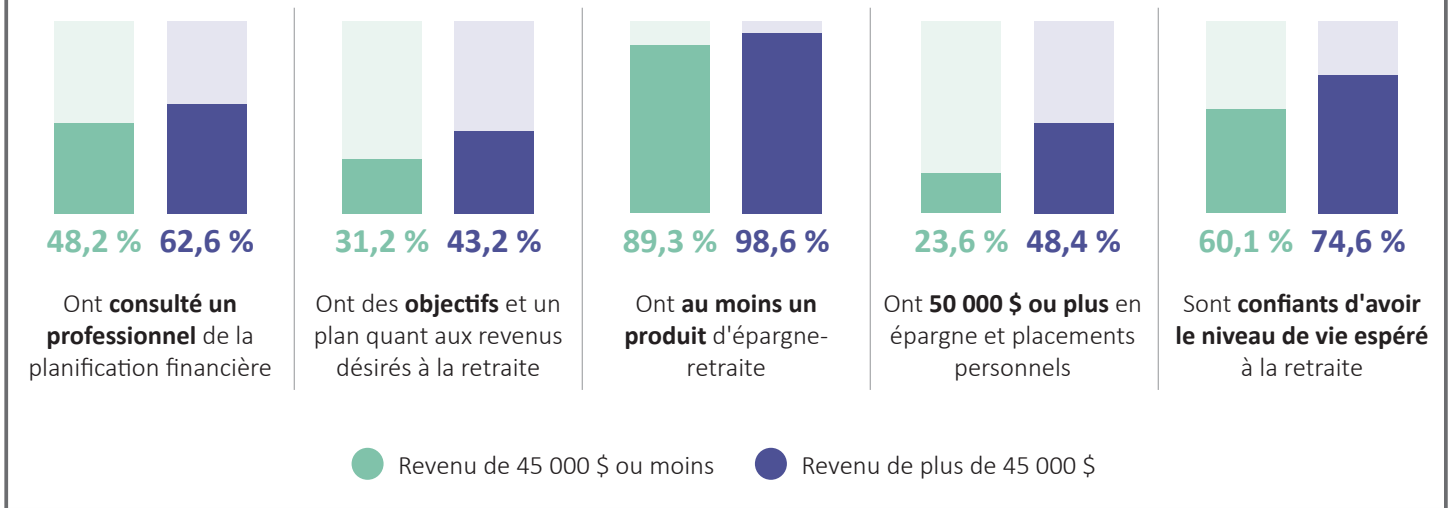
jugent avoir de bonnes connaissances **alors qu'ils en ont peu**



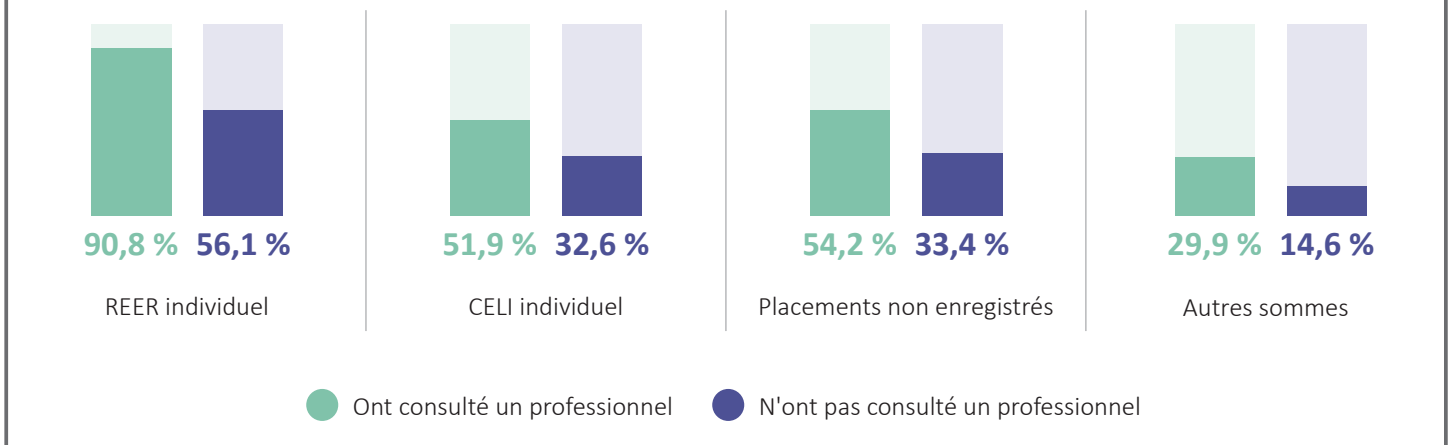
19 %

jugent avoir peu de connaissances **alors qu'elles sont bonnes en réalité**

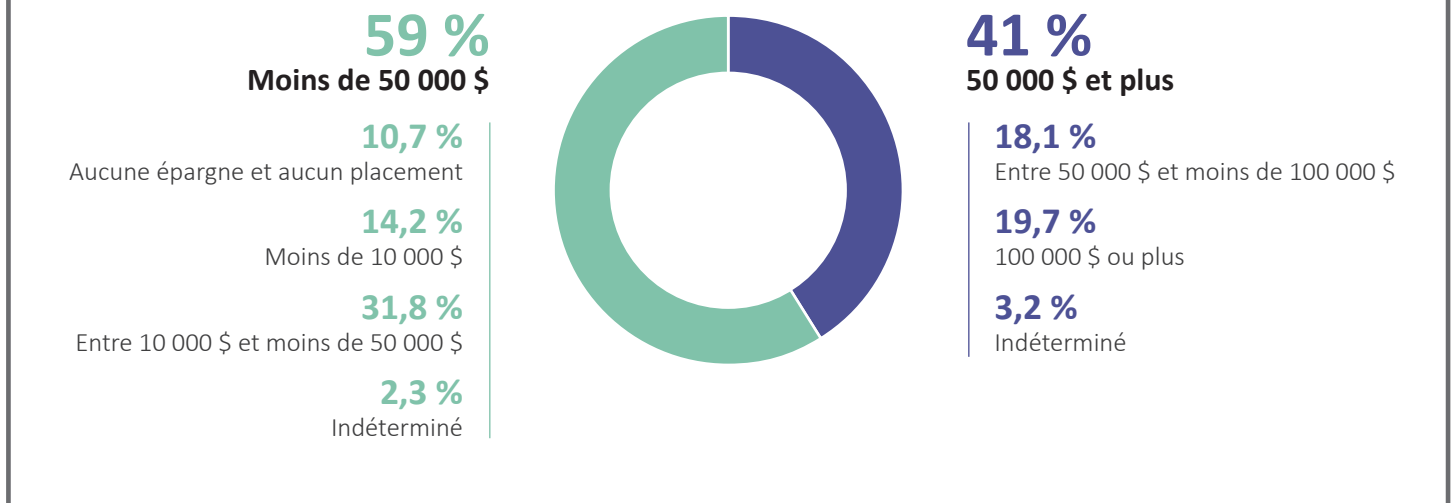
Actions posées en matière de planification financière de la retraite



Produits d'épargne-retraite individuels détenus

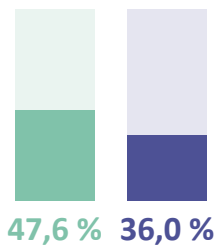


Valeur de leur épargne et de leurs placements personnels*

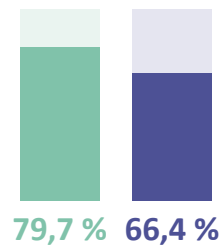


* (en excluant les fonds de pension offerts par les employeurs et les biens immobiliers)

Âge de la retraite prévu lorsque les travailleurs...



Ont des objectifs de revenus à la retraite et un plan pour les atteindre



Cotisent à un régime de retraite d'employeur

● Avant 60 ans ● Après 60 ans

Mode prévu de transition du travail vers la retraite

32,3 %

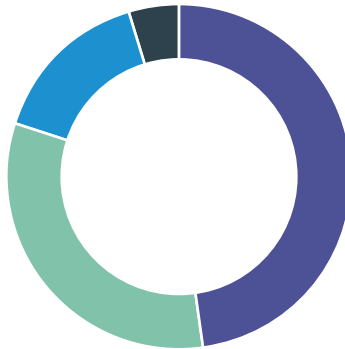
Se retirer **définitivement** du marché du travail

15,2 %

Quitter son emploi pour faire un **retour dans un autre emploi**

4,5 %

Autre/Ne sait pas



48,1 %

Compte se retirer **progressivement** du marché du travail

Comblera la diminution du revenu avec...

42,1%

Épargne personnelle

26,6 %

Régimes de retraite publics

20,1 %

Immobilier, assurances, placements

11,3 %

Autre/Ne sait pas

Introduction

Autrefois définie comme une rupture totale du lien d'emploi, la retraite est aujourd'hui un concept perçu différemment d'une personne à une autre. Il n'est donc pas surprenant qu'elle soit envisagée de multiples façons, que ce soit, entre autres, par l'arrêt de son travail pour effectuer un retour dans un autre emploi, le retrait progressif de son emploi, ou encore, plus traditionnellement, par le retrait définitif du marché du travail. Des résultats de sondages antérieurs effectués par Retraite Québec montrent justement que plusieurs travailleurs pensent prendre leur retraite de façon progressive. Pourtant, dans les faits, peu de gens pourront se prévaloir d'une telle option, soit en raison de leurs conditions de travail, soit pour des raisons financières. De plus, d'autres résultats de sondages faits par Retraite Québec montrent aussi qu'une majorité de travailleurs veulent garder leur niveau de vie à la retraite, et ce, dans bien des cas sans savoir s'ils épargnent suffisamment pour y arriver.

Ces données ont amené Retraite Québec à s'interroger sur la façon dont les gens prévoient prendre leur retraite et sur la provenance de leurs revenus à la retraite. Elle a donc décidé de réaliser un sondage visant à connaître l'intention des travailleurs quant à leur retrait du marché du travail, leur stratégie d'épargne et leur stratégie de décaissement des diverses sources de revenus à la retraite. Ainsi, en comprenant mieux le comportement des gens, Retraite Québec pourra adapter ses messages à la réalité des travailleurs d'aujourd'hui et leur offrir l'information dont ils ont besoin.

Ce document présente l'analyse des résultats du sondage. Il porte d'abord sur les connaissances des travailleurs en ce qui concerne la retraite, et ensuite sur les actions posées en matière de planification financière de la retraite. Enfin, les résultats sur la façon dont ils prévoient prendre leur retraite sont exposés. Une analyse selon certains profils de travailleurs est également incluse.

Méthodologie en bref

Population visée



35-54 ans

Âge des travailleurs
québécois ciblés



25 000 \$ +

Revenu annuel
personnel en 2015

Sondage



Comment?

Collecte téléphonique
de données au moyen
d'entrevues assistés par
ordinateur



Quand?

Entre le **21 novembre**
et le **19 décembre** 2016

Échantillon



4 909

cotisants au Régime
de rentes du Québec



1 003

questionnaires
ont été remplis



21 %

Taux de réponse



3,1 %

Marge d'erreur
maximale

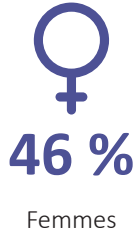


95 %

Taux de confiance

Profil des personnes visées par le sondage

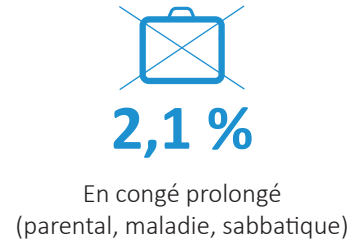
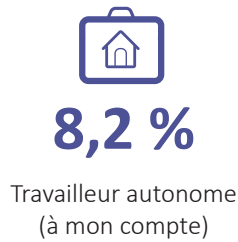
Sexe



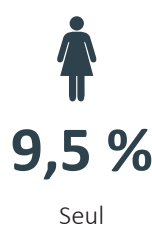
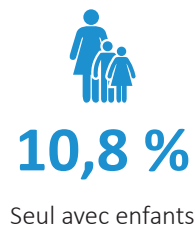
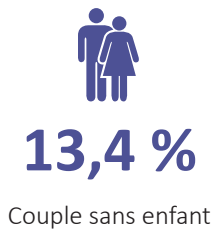
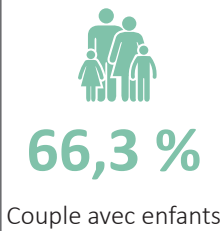
Âge



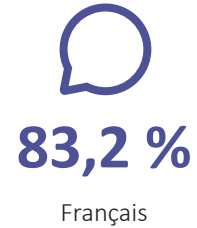
Situation



Situation familiale



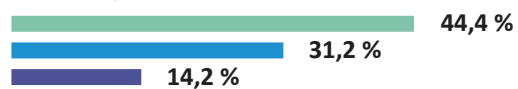
Langue maternelle



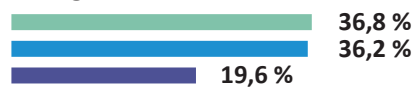
Revenu des travailleurs selon la scolarité



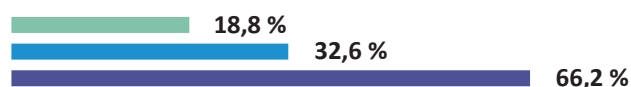
Primaire/secondaire



Collégial



Universitaire



■ 45 000 \$ ou moins
 ■ 45 001 \$ à 65 000 \$
 ■ 65 001 \$ ou plus

Résultats du sondage

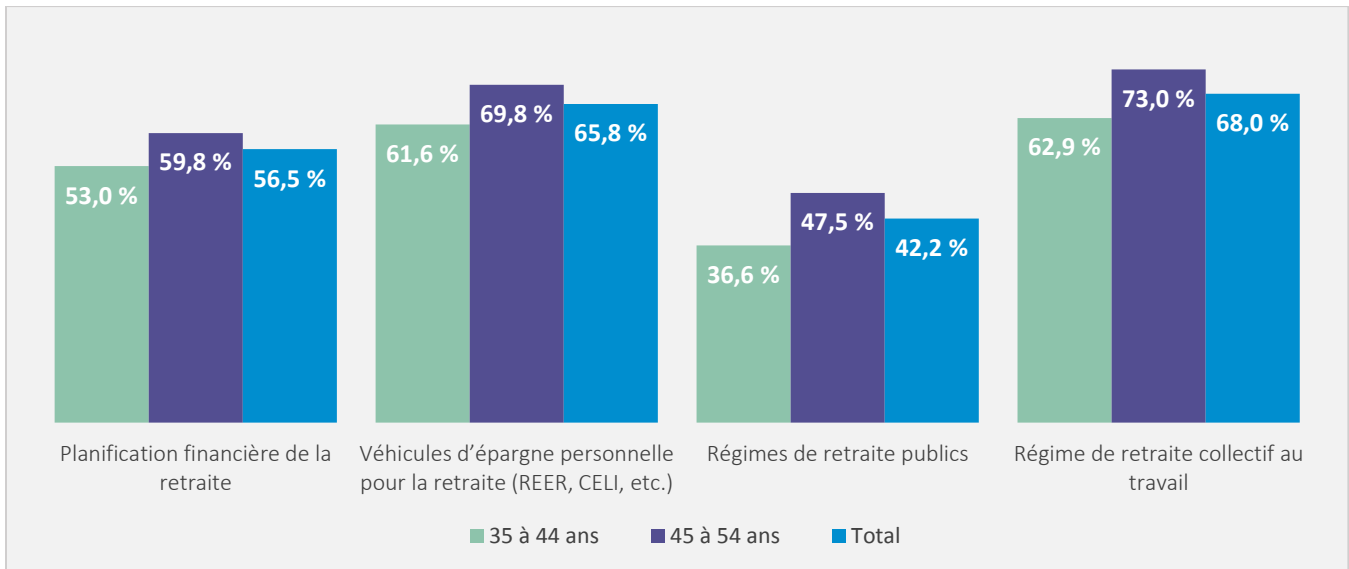
Connaissances en matière de retraite

Le sondage a mesuré les connaissances des travailleurs visés de deux façons. Ils devaient d'abord donner une évaluation de leurs connaissances quant à quatre sujets touchant la retraite. Il s'agit des connaissances déclarées. Dans un deuxième temps, des connaissances réelles, principalement concernant les régimes de retraite publics, étaient mesurées. Des questions de type « examen » étaient posées aux personnes interrogées et l'analyse a été faite en fonction des bonnes réponses obtenues.

Connaissances déclarées

Concernant les connaissances déclarées, plus des deux tiers des travailleurs visés jugent avoir un niveau de connaissance élevé des véhicules d'épargne personnelle (66 %) et du régime de retraite collectif offert par leur employeur auquel ils participent (68 %). Par ailleurs, seulement 42 % des travailleurs visés déclarent avoir une connaissance élevée des régimes de retraite publics. Pour les régimes de retraite publics et le régime de retraite collectif au travail, les travailleurs de 45 à 54 ans sont proportionnellement plus nombreux que ceux de 35 à 44 ans à déclarer en avoir une connaissance élevée, l'écart n'étant toutefois pas statistiquement significatif pour la connaissance des sujets liés à la planification financière de la retraite et aux véhicules d'épargne personnelle.

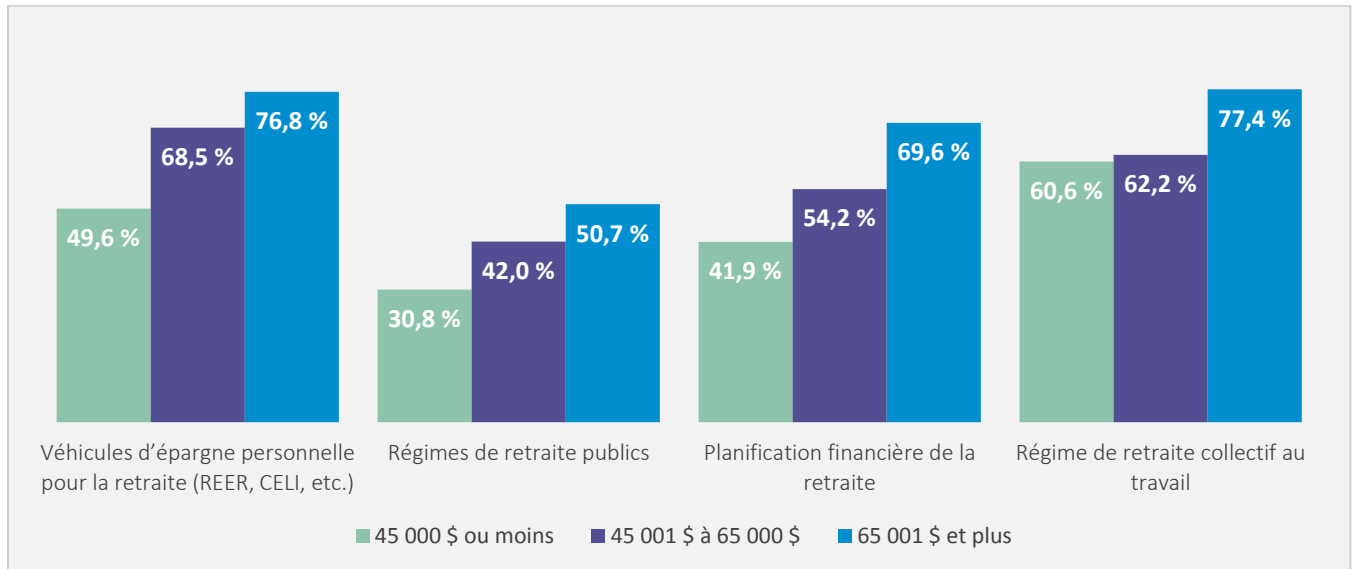
Graphique 1 – Proportion des travailleurs visés déclarant avoir une connaissance très ou assez élevée de différents sujets concernant la retraite, selon l'âge



Note : Pour le régime de retraite collectif au travail, la proportion représente ceux qui ont affirmé « très bien » ou « plutôt bien » connaître leur régime.

Le revenu a également une influence sur l'évaluation des connaissances : plus les revenus augmentent, plus les travailleurs visés sont nombreux, en proportion, à déclarer avoir un niveau de connaissance élevé des différents sujets concernant la retraite.

Graphique 2 – Proportion des travailleurs visés déclarant avoir une connaissance très ou assez élevée de différents sujets concernant la retraite, selon le revenu



Note : Pour le régime de retraite collectif au travail, la proportion représente ceux qui ont affirmé « très bien » ou « plutôt bien » connaître leur régime.

Il en est de même pour la scolarité : les travailleurs visés dont le plus haut niveau de scolarité complété est le diplôme d'études collégiales ou universitaires sont proportionnellement plus nombreux que ceux dont le plus haut niveau de scolarité est le primaire ou le diplôme d'études secondaires à dire avoir des connaissances élevées sur chacun des sujets concernant la retraite.

D'autre part, les travailleurs visés dont la langue maternelle est le français sont proportionnellement plus nombreux à affirmer avoir des connaissances élevées des véhicules d'épargne personnelle pour la retraite (68 %) que les autres (55 %).

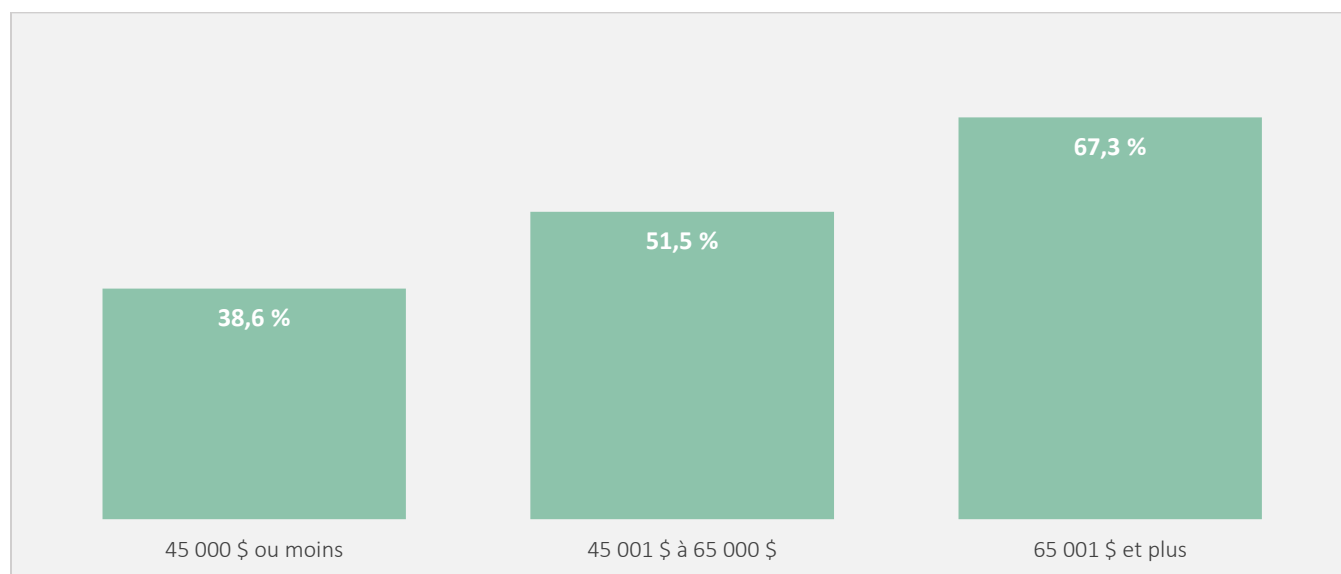
Afin d'avoir un portrait plus global des connaissances déclarées concernant la retraite, une analyse supplémentaire a été faite en créant deux catégories de travailleurs selon nombre de sujets desquels ils ont affirmé avoir une connaissance « très élevée » ou « plutôt élevée ». Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 – Évaluation globale des connaissances déclarées des travailleurs visés

Catégories	Critères	%
Connaissances déclarées élevées	Travailleurs visés déclarant avoir des connaissances très ou assez élevées sur : <ul style="list-style-type: none"> • au moins trois sujets s'ils participent à un régime de retraite d'employeur; • au moins deux sujets s'ils ne participent pas à un tel régime. 	53,4
Connaissances déclarées faibles	Travailleurs visés déclarant avoir des connaissances très ou assez élevées sur : <ul style="list-style-type: none"> • un ou deux sujets s'ils participent à un régime de retraite d'employeur; • un seul sujet s'ils ne participent pas à un tel régime. 	46,6

Encore une fois, le revenu exerce son influence : plus le revenu des travailleurs est élevé, plus ils sont nombreux, en proportion, à avoir des connaissances élevées en matière de retraite.

Graphique 3 – Répartition des travailleurs visés déclarant avoir des connaissances élevées selon le revenu



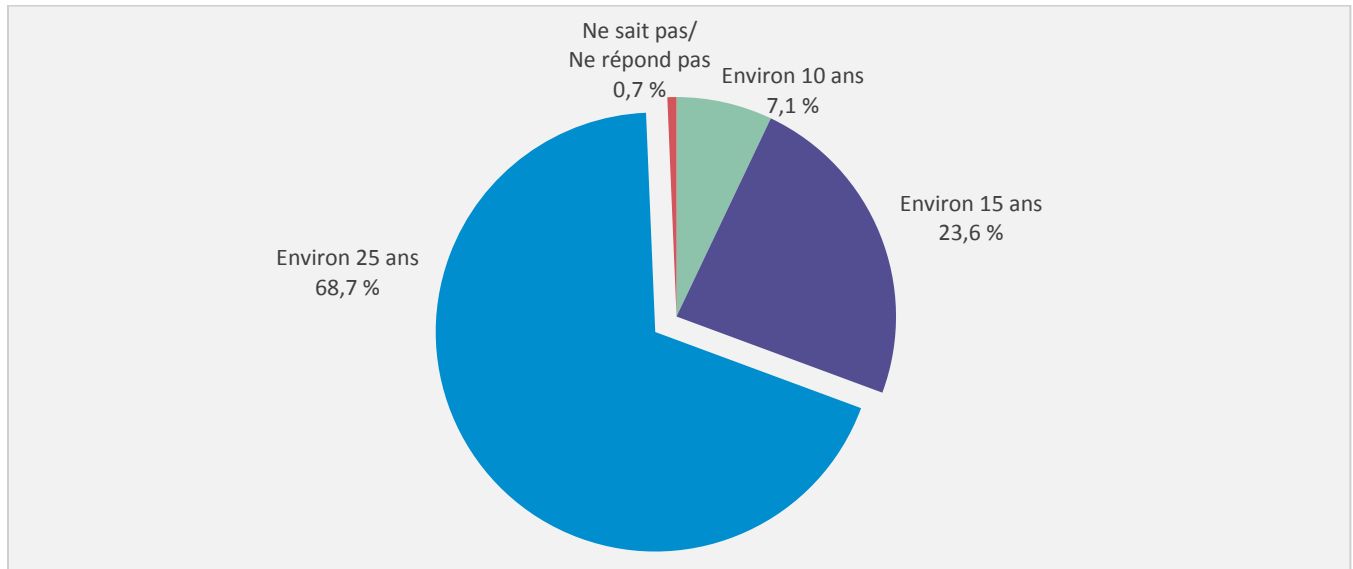
D'autres groupes sont aussi plus nombreux, en proportion, à déclarer avoir des connaissances élevées :

- les travailleurs de 45 à 54 ans (59 % comparativement à 47 % pour ceux de 35 à 44 ans);
- les travailleurs visés dont le plus haut niveau de scolarité complété est le collégial ou l'université (59 % comparativement à 41 % pour ceux dont le primaire ou le secondaire est le plus haut niveau de scolarité complété);
- les travailleurs visés dont la langue maternelle est le français (56 % comparativement à 42 % pour les autres).

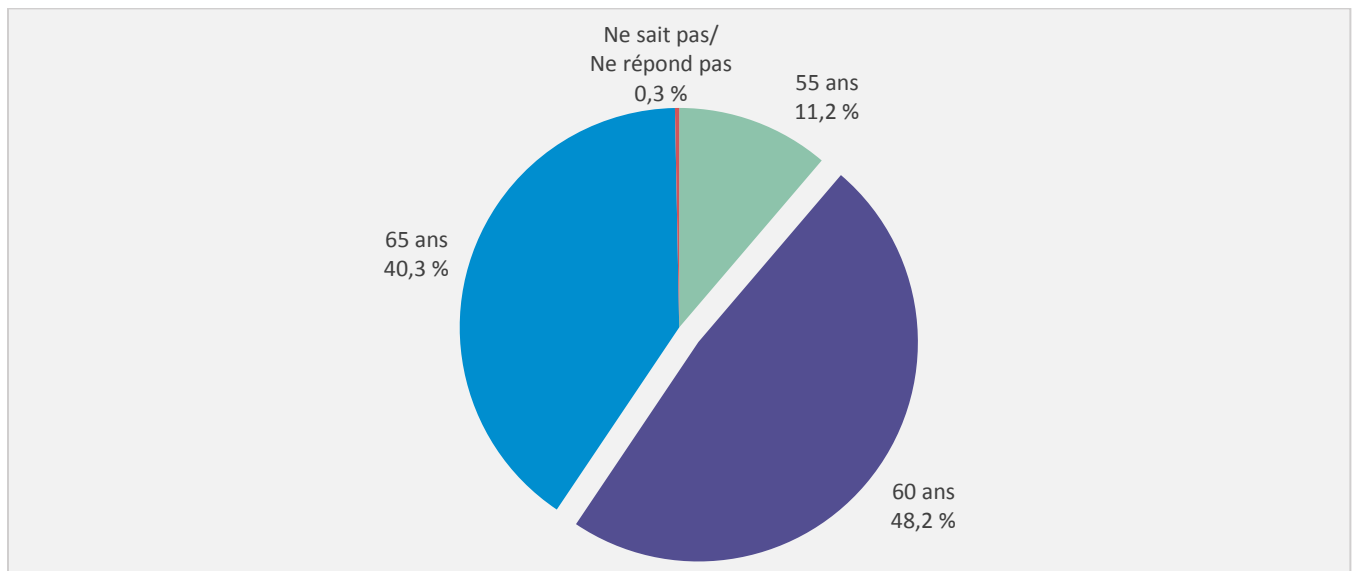
Connaissances réelles

L'évaluation des connaissances réelles était, quant à elle, faite à l'aide de cinq questions de type « examen », c'est-à-dire qu'il y avait une bonne réponse à ces questions. Quatre des cinq questions portaient sur les régimes de retraite publics. La répartition des réponses des travailleurs visés à chacune de ces questions est présentée dans les graphiques suivants. La pointe détachée des autres pointes du graphique correspond à la réponse attendue.

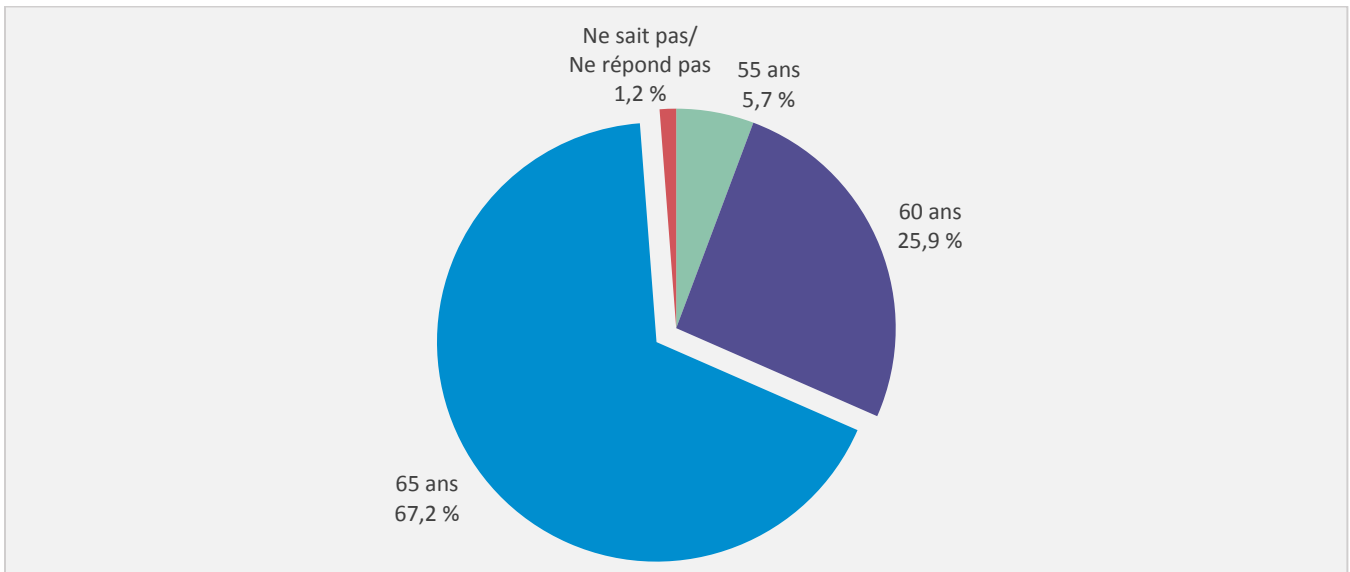
Graphique 4 – Répartition des réponses des travailleurs visés à la question : « Selon vous, combien de temps peut espérer vivre un Canadien de 60 ans? »



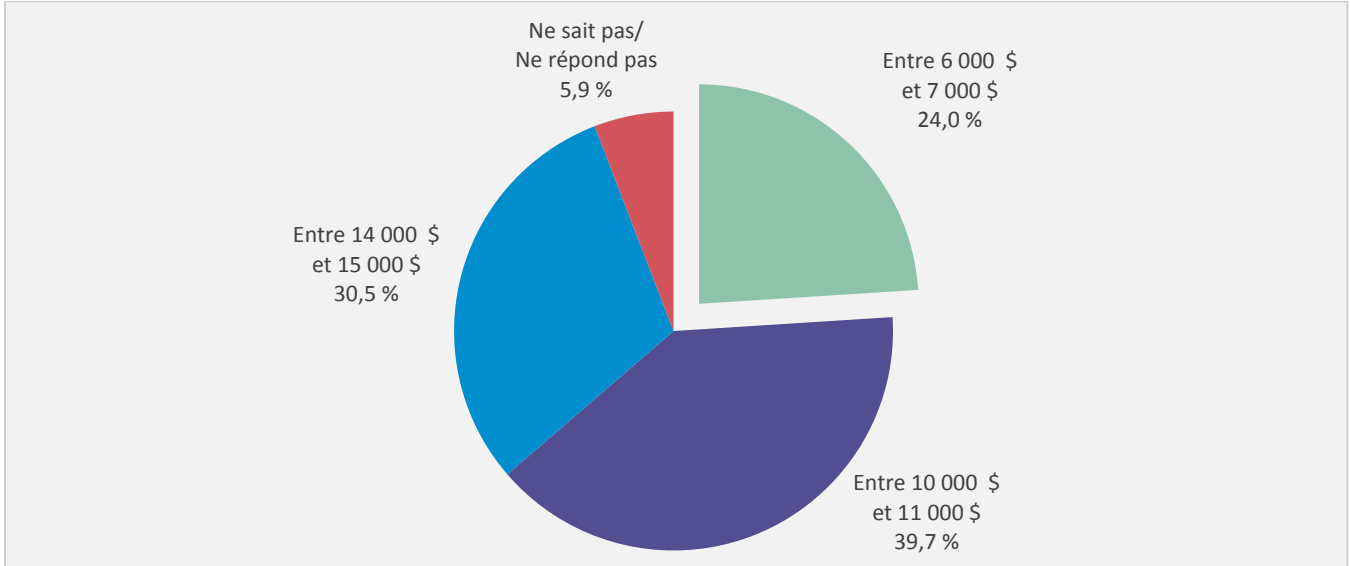
Graphique 5 – Répartition des réponses des travailleurs visés à la question : « Selon vous, quel est l'âge minimum nécessaire pour recevoir la rente de retraite du Régime de rentes du Québec? »



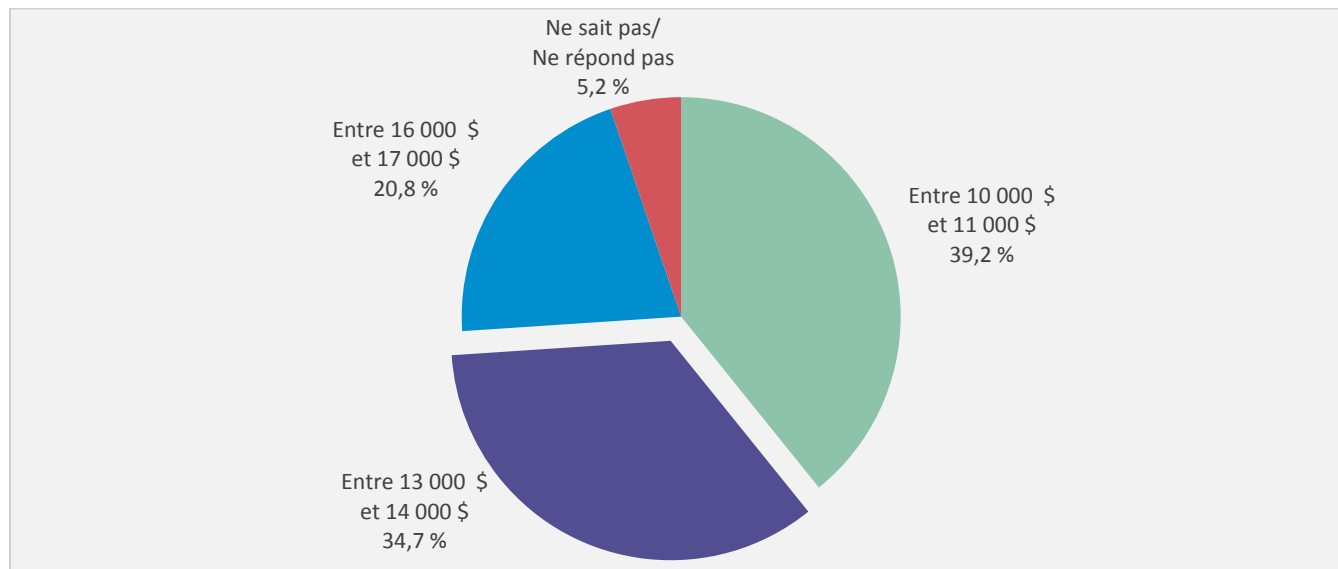
Graphique 6 – Répartition des réponses des travailleurs visés à la question : « Selon vous, quel est l'âge minimum nécessaire pour recevoir la pension de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral? »



Graphique 7 – Répartition des réponses des travailleurs visés à la question : « Selon vous, quel est le montant maximal annuel de la pension de la Sécurité de vieillesse à 65 ans? »



Graphique 8 – Répartition des réponses des travailleurs visés à la question : « Selon vous, quel est le montant maximal annuel de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec à 65 ans ? »



Les résultats permettent de constater que si les travailleurs visés sont plutôt nombreux à connaître l'espérance de vie à 60 ans ainsi que l'âge auquel il est possible d'obtenir une prestation de retraite du gouvernement fédéral, l'âge minimal pour recevoir une prestation du gouvernement provincial et les montants de ces prestations le sont beaucoup moins :

- 40 % des travailleurs visés croient que ce n'est qu'à 65 ans qu'ils pourront commencer à retirer une rente de retraite du Régime de rentes du Québec.
- Près des trois quarts surévaluent le montant maximal de la pension de la Sécurité de vieillesse (70 %).
- Près de deux personnes sur cinq sous-évaluent le montant maximal de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec (39 %) et 21 % le surévaluent.

D'autre part, les travailleurs visés ayant certaines caractéristiques sont proportionnellement plus nombreux à savoir que l'espérance de vie d'un Canadien à 60 ans est de plus de 20 ans :

- ceux dont le revenu personnel est supérieur à 45 000 \$ (72 % comparativement à 61 % pour les autres);
- ceux dont le plus haut niveau de scolarité est le collégial ou l'université (74 % comparativement à 55 % pour ceux dont le plus haut niveau est le primaire ou le secondaire);
- ceux dont la langue maternelle est le français (72 % comparativement à 54 % pour les autres).

L'âge minimal pour recevoir une rente de retraite du Régime de rentes du Québec, soit 60 ans, est proportionnellement plus connu chez :

- les travailleurs âgés de 45 à 54 ans (57 % comparativement à 39 % chez les 35 à 44 ans).

Quant à l'âge minimal de 65 ans pour recevoir la pension de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral, la bonne réponse a été donnée plus souvent par les travailleurs dont :

- le revenu personnel est supérieur à 45 000 \$ (70 % comparativement à 61 % pour les autres);
- la langue maternelle est le français (71 % comparativement à 47 % pour les autres).

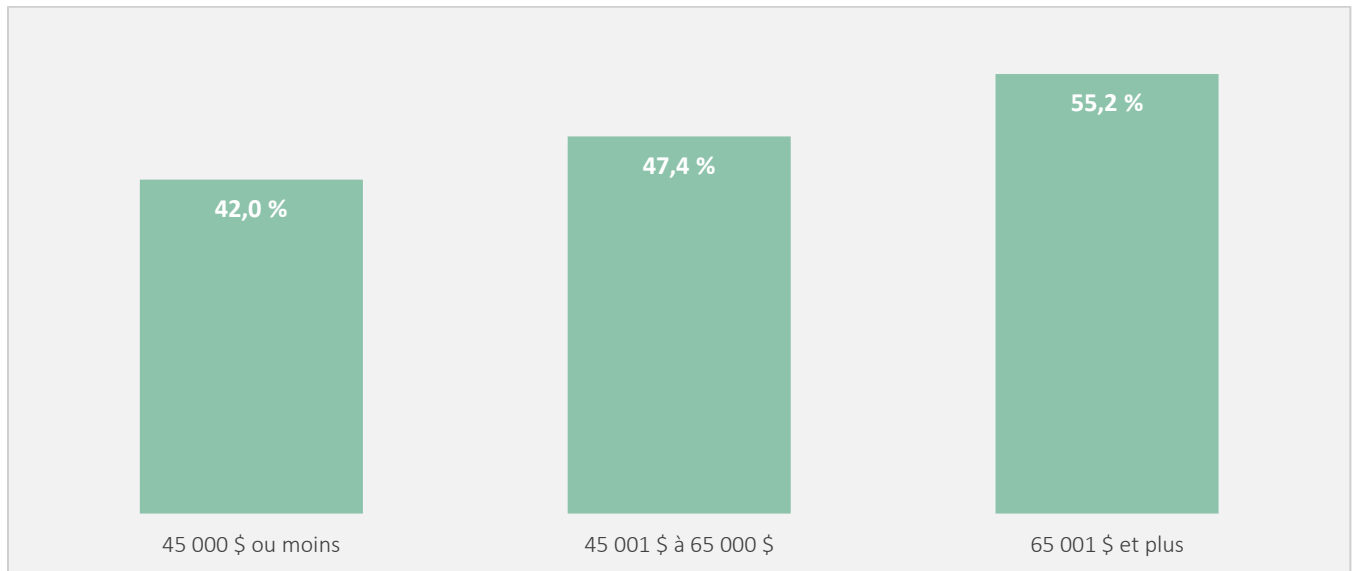
Il est intéressant de mentionner que seulement 2 % des travailleurs visés ont obtenu la bonne réponse à l'ensemble des cinq questions. La majorité des travailleurs visés ont plutôt obtenu deux (31 %) ou trois (33 %) bonnes réponses. Afin d'obtenir un portrait plus global des connaissances réelles, les travailleurs visés ont été catégorisés en fonction du nombre de bonnes réponses fournies.

Tableau 2 – Évaluation globale des connaissances réelles des travailleurs visés

Catégories	Critères	%
Bonnes connaissances	Travailleurs visés ayant obtenu trois bonnes réponses ou plus	48,7
Peu de connaissances	Travailleurs visés ayant obtenu deux bonnes réponses ou moins	51,3

Une relation est observable entre le fait d'avoir de bonnes connaissances au sujet de la retraite et le revenu personnel : plus le revenu augmente, plus la proportion de travailleurs visés ayant de bonnes connaissances réelles augmente. L'écart n'est toutefois significatif qu'entre les travailleurs dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 45 000 \$ et ceux dont les revenus sont supérieurs à 65 000 \$.

Graphique 9 – Répartition des travailleurs visés dont les connaissances réelles sont bonnes selon le revenu



De plus, les travailleurs visés ayant les caractéristiques suivantes sont proportionnellement plus nombreux à avoir de bonnes connaissances réelles :

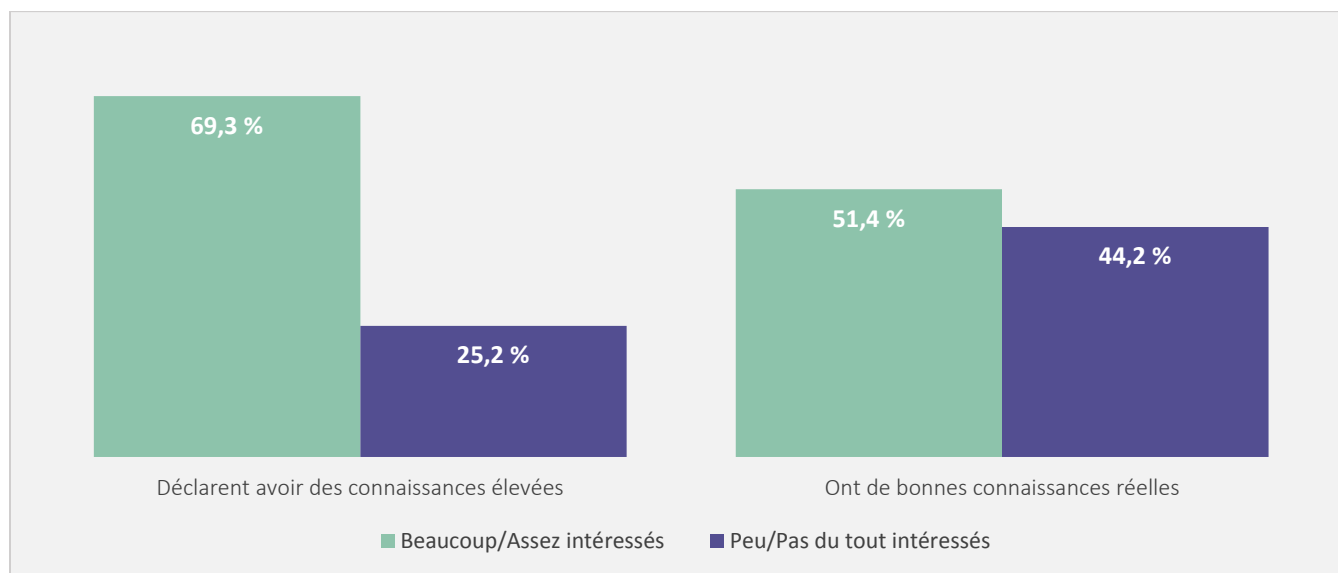
- ceux de 45 à 54 ans (54 % comparativement à 44 % pour ceux de 35 à 44 ans);
- ceux dont la langue maternelle est le français (52 % comparativement à 33 % pour les autres);
- ceux dont le plus haut niveau de scolarité est le collégial ou l'université (52 % comparativement à 42 % pour ceux dont le plus haut niveau de scolarité est le primaire ou le secondaire).

Planification financière de la retraite

Le sondage visait également à connaître les démarches effectuées par les travailleurs visés en ce qui concerne la planification financière de leur retraite. Près des deux tiers des travailleurs visés se disent beaucoup ou assez intéressés par la planification financière de la retraite (64 %); ceux dont le revenu est supérieur à 45 000 \$ sont proportionnellement plus nombreux dans cette situation (69 %) que ceux ayant un revenu de 45 000 \$ ou moins (53 %).

On pourrait croire que le fait d'avoir de l'intérêt pour un sujet augmente la probabilité de s'en informer et donc devrait améliorer les connaissances qu'on en a. Ainsi, les travailleurs visés intéressés par la planification financière de la retraite sont proportionnellement plus nombreux que les autres à déclarer que leurs connaissances au sujet de la retraite sont élevées. Toutefois, lorsqu'il est question des connaissances réelles, la théorie ne se confirme pas. En effet, seulement sept points de pourcentage séparent les travailleurs ayant de l'intérêt pour le sujet de ceux n'en ayant pas. Cet écart n'est pas statistiquement significatif.

Graphique 10 – Proportion des travailleurs visés selon leurs connaissances (déclarées et réelles) et leur intérêt pour la planification financière de la retraite



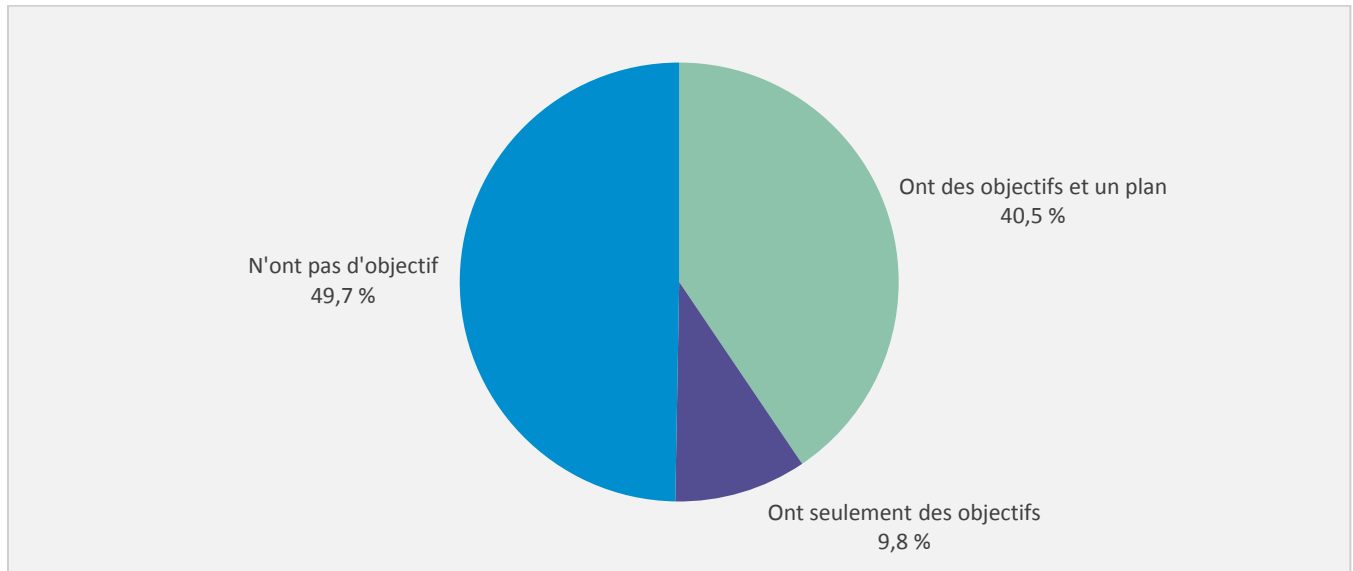
Bien que la planification financière de la retraite ne soit pas un sujet d'intérêt pour tous, son importance n'est nullement remise en question, puisque 97 % des travailleurs visés considèrent qu'elle est très ou assez importante.

Cette opinion généralisée n'entraîne toutefois pas automatiquement des actions pour préparer sa retraite, car c'est un peu plus de la moitié des travailleurs visés qui ont déjà consulté un professionnel de la planification financière, qu'il s'agisse d'un courtier, d'un conseiller ou d'un planificateur financier (58 %). Ils sont proportionnellement plus nombreux à l'avoir fait chez :

- ceux dont le revenu personnel est supérieur à 45 000 \$ (63 % comparativement à 48 % pour les autres);
- ceux qui vivent en couple (60 % comparativement à 49 % pour ceux ne vivant pas en couple);
- ceux dont la langue maternelle est le français (61 % comparativement à 43 % pour les autres);
- ceux ayant de l'intérêt pour la planification financière de la retraite (69 % comparativement à 39 % de ceux n'ayant pas d'intérêt);
- ceux qui déclarent avoir des connaissances élevées au sujet de la retraite (75 % comparativement à 39 % de ceux qui croient que leurs connaissances sont faibles).

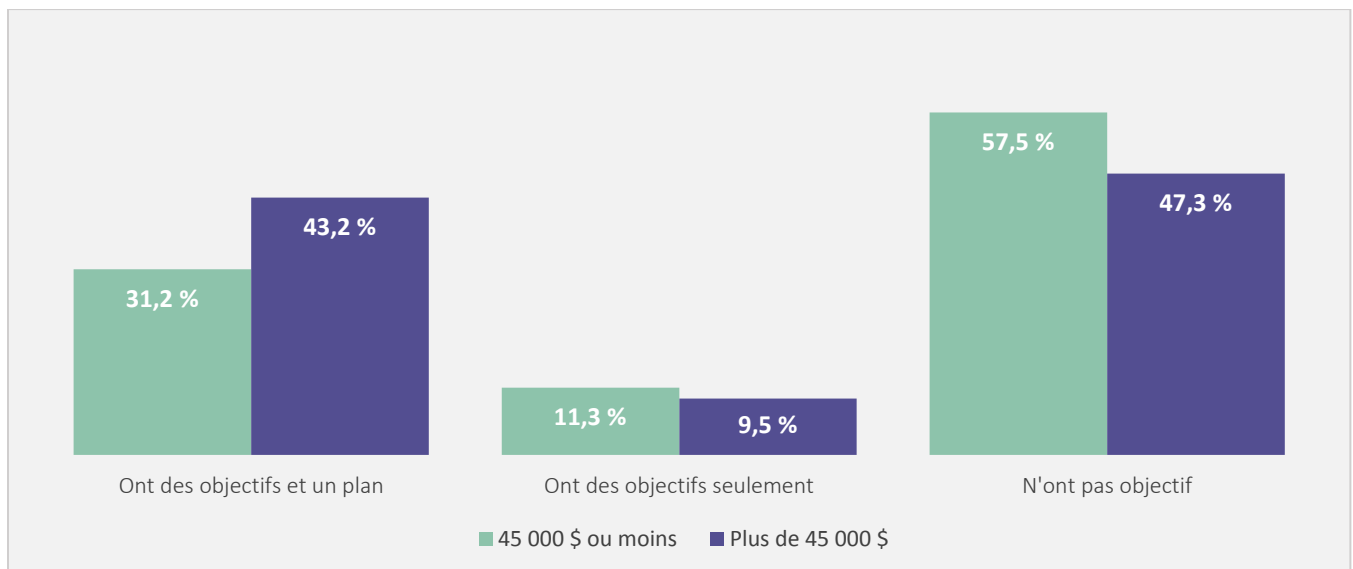
Un autre moyen de planifier sa retraite est de se fixer des objectifs quant aux revenus désirés à ce moment. Le graphique suivant montre que la moitié des travailleurs visés ne l'ont pas fait. Chez ceux qui ont des objectifs, 81 % se sont défini un plan d'action pour les atteindre.

Graphique 11 – Répartition des travailleurs visés selon qu'ils ont ou non des objectifs de revenus à la retraite et un plan pour les atteindre



Avoir des objectifs quant aux revenus souhaités au moment de la retraite est étroitement lié avec le revenu actuel des travailleurs. Ainsi, les travailleurs visés ayant un revenu supérieur à 45 000 \$ sont proportionnellement plus nombreux à avoir des objectifs et un plan que ceux dont le revenu est de 45 000 \$ ou moins. La situation est inversée pour les travailleurs visés qui n'ont pas d'objectif.

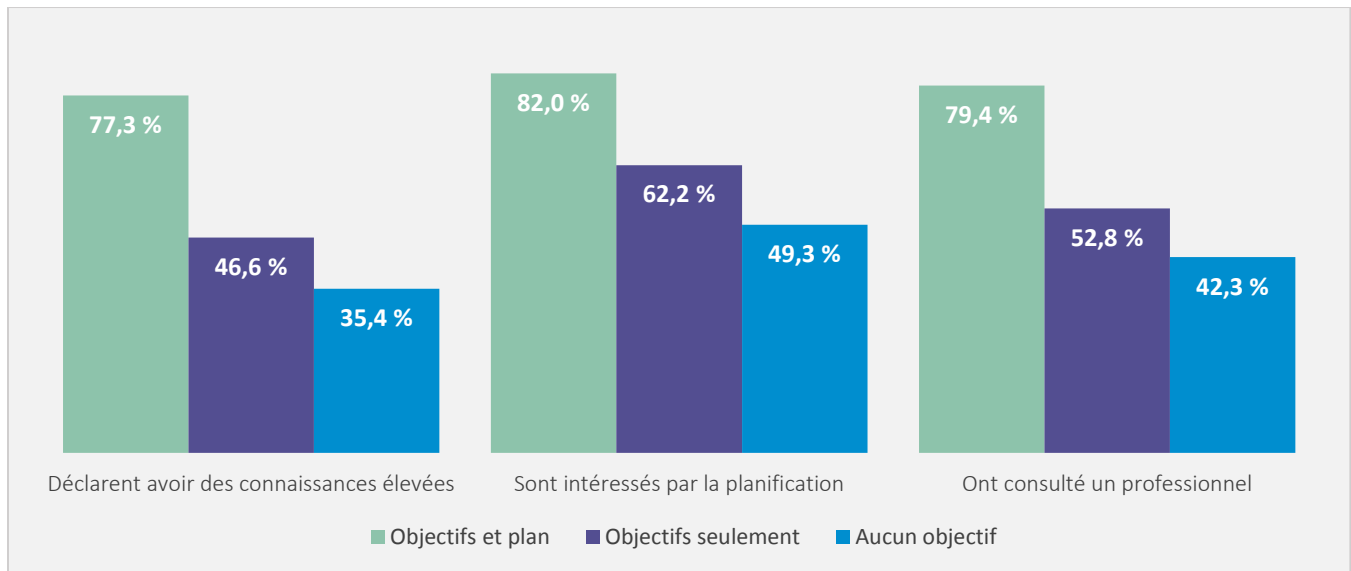
Graphique 12 – Proportion des travailleurs visés selon qu'ils ont ou non des objectifs de revenus à la retraite et leur revenu actuel



Les travailleurs visés dont le plus haut niveau de scolarité complété est le diplôme d'études collégiales ou universitaires sont proportionnellement plus nombreux (45 %) à avoir un plan pour atteindre leurs objectifs de revenus à la retraite que ceux dont le plus haut niveau de scolarité est le primaire ou le diplôme d'études secondaires (31 %). Inversement, ils sont moins nombreux à ne pas avoir d'objectif (46 % comparativement à 60 % pour ceux dont le plus haut niveau de scolarité est le primaire ou le diplôme d'études secondaires).

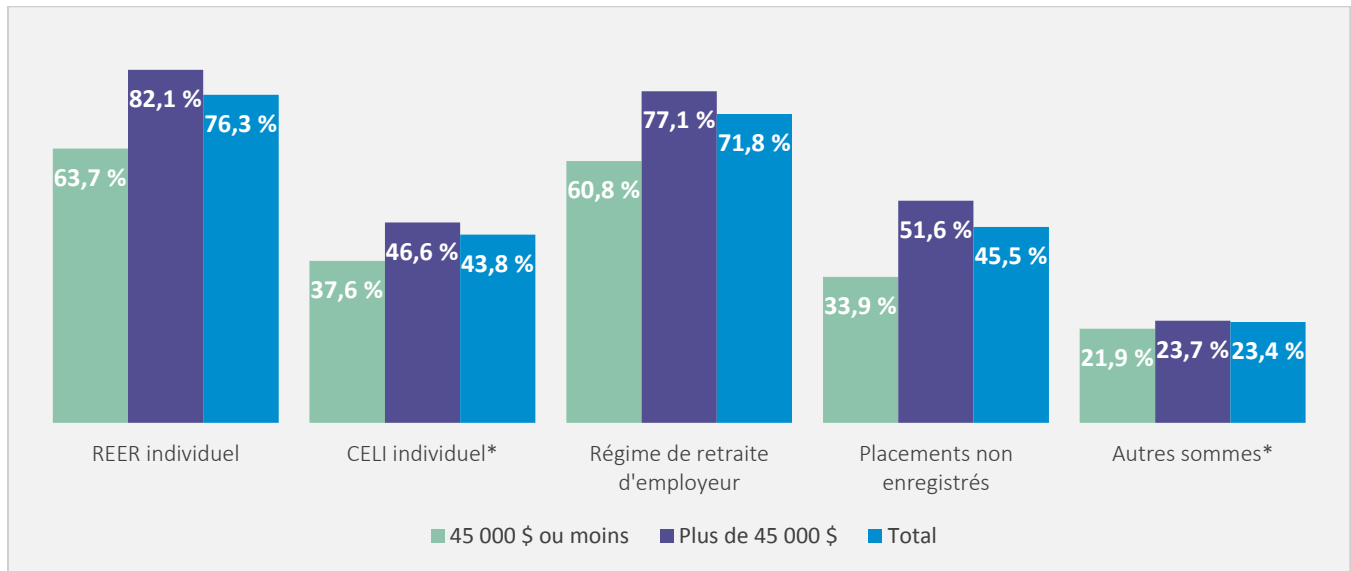
Plusieurs facteurs sont favorables à la planification de la retraite. Il suffit de penser au fait d'avoir de bonnes connaissances sur le sujet, à l'intérêt pour la planification financière de la retraite, à la consultation d'un professionnel de la planification financière de même qu'à la définition d'objectifs de revenus désirés à la retraite et d'un plan pour les atteindre. Un lien intéressant est d'ailleurs observable entre ce dernier élément et les trois autres; les travailleurs visés ayant des objectifs et un plan sont proportionnellement plus nombreux que les autres à choisir des facteurs favorables à la planification financière de la retraite.

Graphique 13 – Proportion des travailleurs visés selon la présence de facteurs favorables à la planification de la retraite et le fait d'avoir ou non des objectifs de revenus à la retraite



Épargner en vue de la retraite est un comportement très répandu chez les travailleurs visés; la presque totalité en possède sous une forme quelconque (95 %). La majorité de ceux qui n'en ont pas ont expliqué leur situation par un manque d'argent à investir (61 %). Le graphique suivant montre que la proportion de détenteurs de sommes accumulées dans chacun des produits est plus grande chez les travailleurs ayant un revenu personnel supérieur à 45 000 \$ que chez ceux ayant un revenu de 45 000 \$ ou moins, mis à part le CELI individuel et les sommes accumulées ailleurs que dans les produits proposés, pour lesquels l'écart entre le nombre de détenteurs ayant un revenu supérieur à 45 000 \$ et le nombre de ceux ayant un revenu inférieur à 45 000 \$ n'est pas significatif. Les travailleurs visés ayant un revenu de plus de 45 000 \$ sont proportionnellement plus nombreux à détenir des sommes dans au moins un produit d'épargne-retraite (99 %) que les autres (89 %).

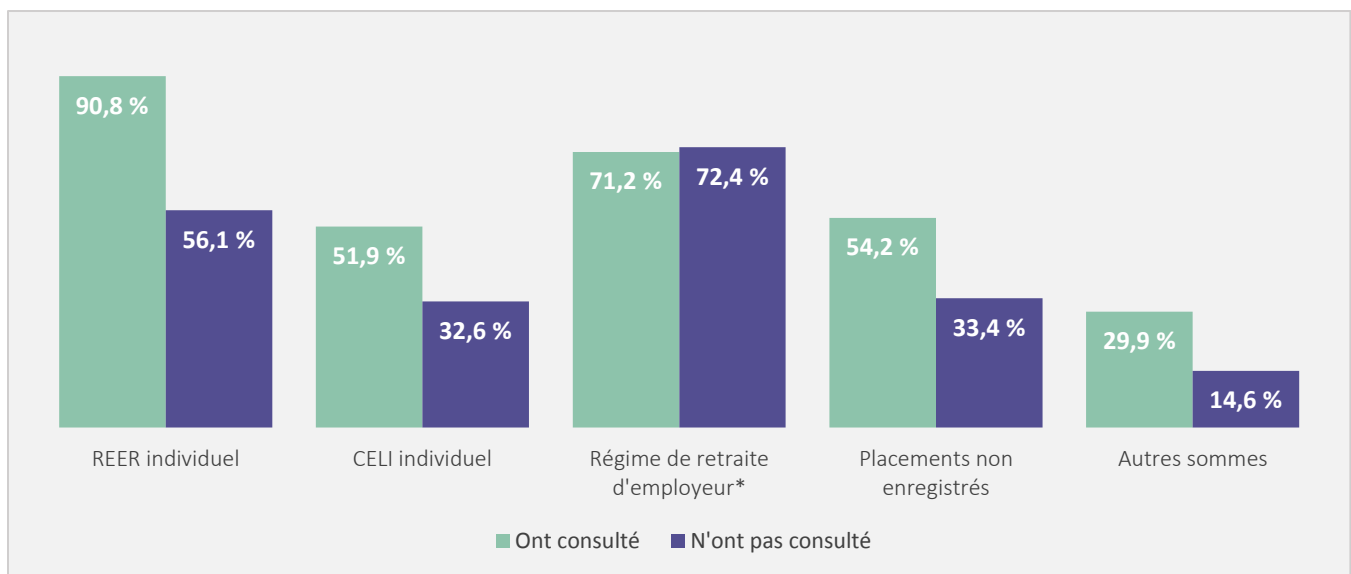
Graphique 14 – Proportion des travailleurs visés détenant des sommes accumulées dans des produits d'épargne-retraite, selon le revenu



Note : L'astérisque indique que l'écart entre les résultats n'est pas statistiquement significatif.

La consultation d'un professionnel de la planification financière de la retraite a une influence sur le fait de détenir des sommes dans des produits d'épargne, sauf dans le régime de retraite d'employeur. Cette situation est logique, puisque même en consultant un professionnel, il est impossible de décider par soi-même de participer à un régime d'employeur, si ce n'est en changeant d'emploi pour en occuper un qui offre cet avantage.

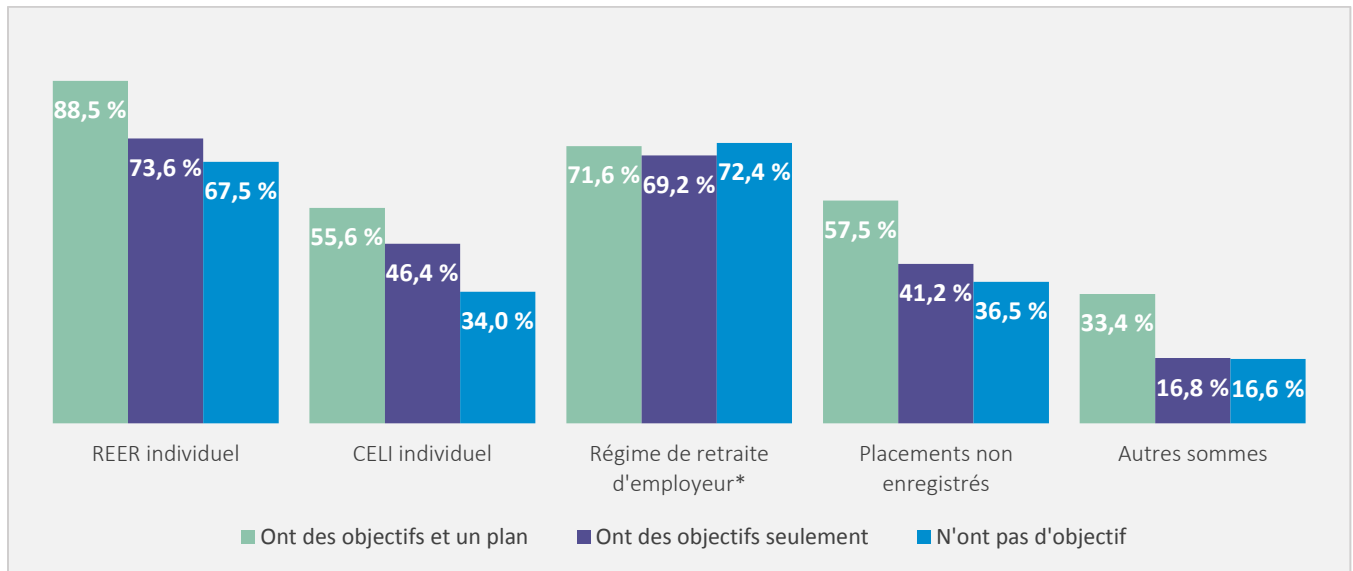
Graphique 15 – Proportion des travailleurs visés détenant des sommes accumulées dans des produits d'épargne-retraite, selon qu'ils ont ou non consulté un professionnel de la planification financière



Note : L'astérisque indique que l'écart entre ces résultats n'est pas statistiquement significatif.

Le graphique 16 montre quant à lui la relation entre la détention de sommes accumulées dans des produits d'épargne-retraite et le fait d'avoir des objectifs de revenus de retraite et un plan pour les atteindre. La proportion de travailleurs visés qui détiennent des sommes accumulées dans un produit d'épargne-retraite, sauf dans le régime de retraite d'employeur, est plus grande chez ceux qui ont des objectifs et un plan que chez ceux n'ayant aucun objectif.

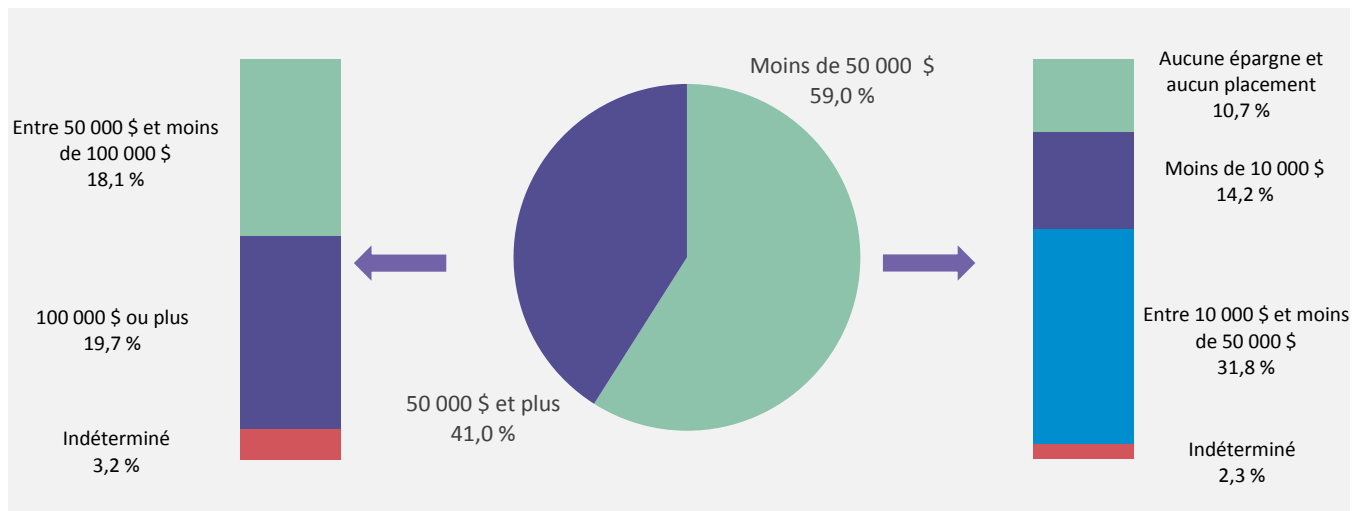
Graphique 16 – Proportion des travailleurs visés détenant des sommes dans des produits d'épargne-retraite, selon qu'ils ont ou non des objectifs en vue de la retraite



Note : L'astérisque indique que l'écart entre ces résultats n'est pas statistiquement significatif.

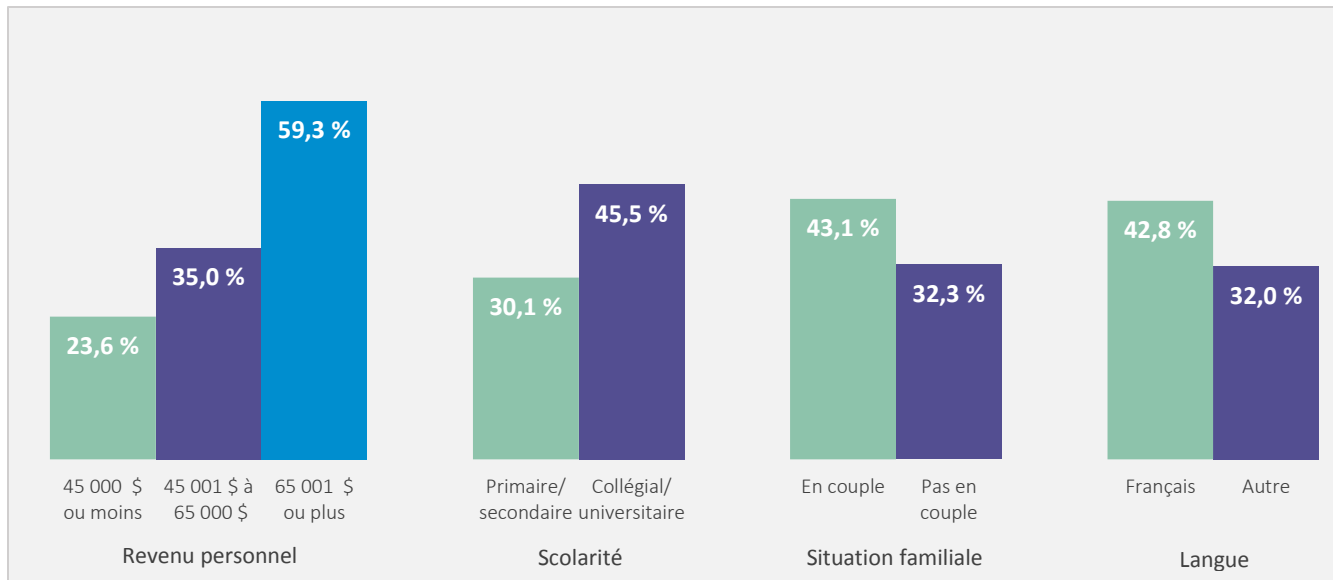
Pour mieux quantifier l'épargne des travailleurs visés, il leur était demandé d'indiquer la valeur de l'ensemble de leur épargne et de leurs placements personnels, en excluant les fonds de pension offerts par les employeurs et les biens immobiliers. Il a ainsi été possible d'apprendre que plus de la moitié des travailleurs visés possédait moins de 50 000 \$ en épargne et placements (59 %).

Graphique 17 – Répartition des travailleurs visés selon la valeur de leur épargne et de leurs placements personnels (en excluant les fonds de pension offerts par les employeurs et les biens immobiliers)



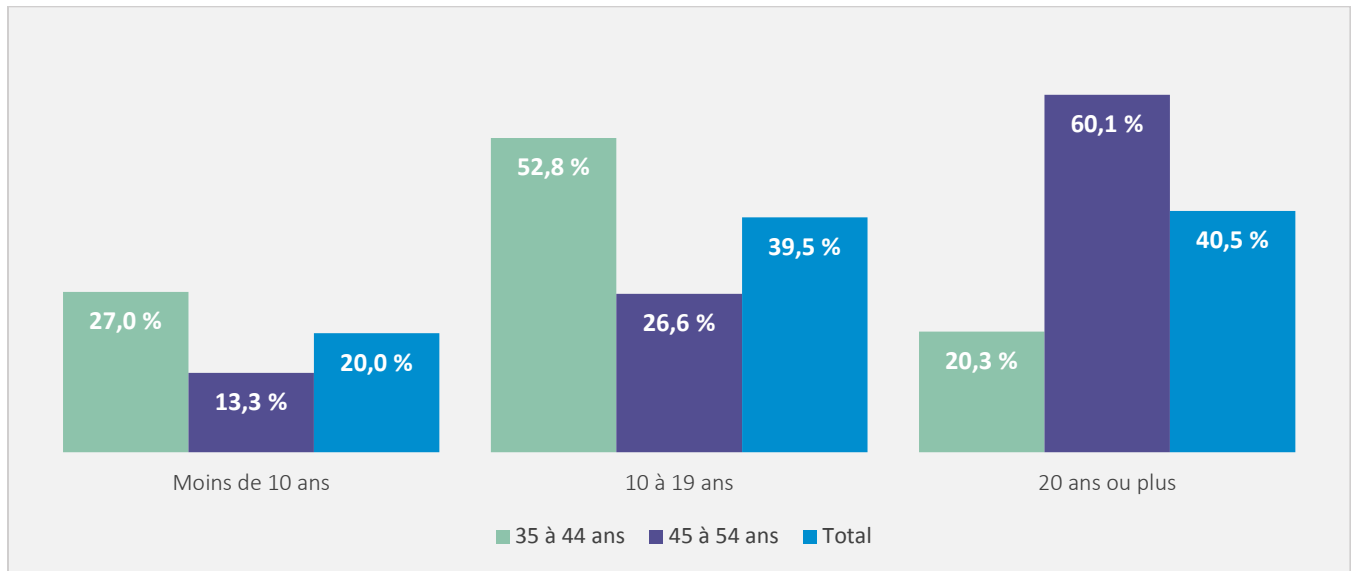
L'âge a bien entendu une influence sur le montant d'épargne, ce qui est logique dans la mesure où plus une personne est âgée, plus elle a eu du temps pour mettre de l'argent de côté. Ainsi, 50 % des travailleurs de 45 à 54 ans ont 50 000 \$ ou plus en épargne et placements, comparativement à 31 % des travailleurs de 35 à 44 ans. Plusieurs autres caractéristiques ont une influence sur la valeur de l'épargne et des placements des travailleurs visés.

Graphique 18 – Proportion de travailleurs visés ayant de l'épargne et des placements personnels (en excluant les fonds de pension offerts par les employeurs et les biens immobiliers) de 50 000 \$ ou plus, selon diverses caractéristiques



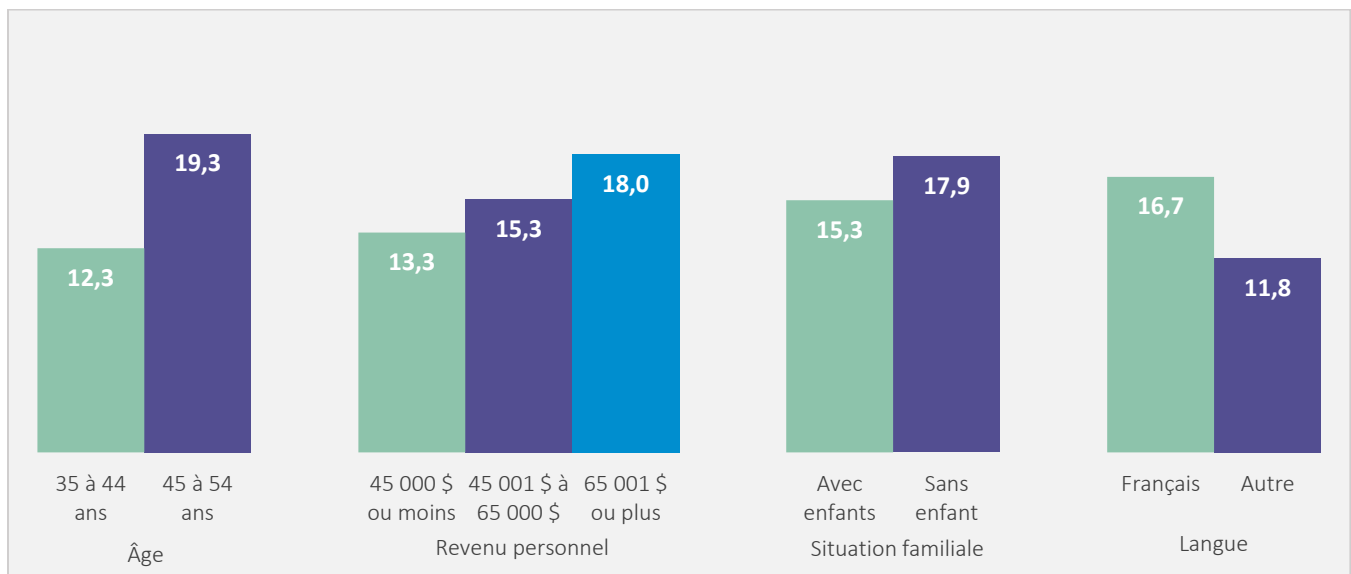
C'est depuis 15,9 ans en moyenne que les travailleurs visés ont commencé à mettre de l'argent de côté pour leur retraite; la majorité le fait depuis au moins 10 ans (80 %). Sans surprise, on peut constater que les travailleurs plus âgés épargnent depuis plus longtemps que ceux qui le sont moins. D'ailleurs, 60 % de ceux âgés de 45 à 54 ans épargnent pour leur retraite depuis au moins 20 ans.

Graphique 19 – Proportion des travailleurs visés épargnant pour la retraite, selon le nombre d'années d'épargne et l'âge



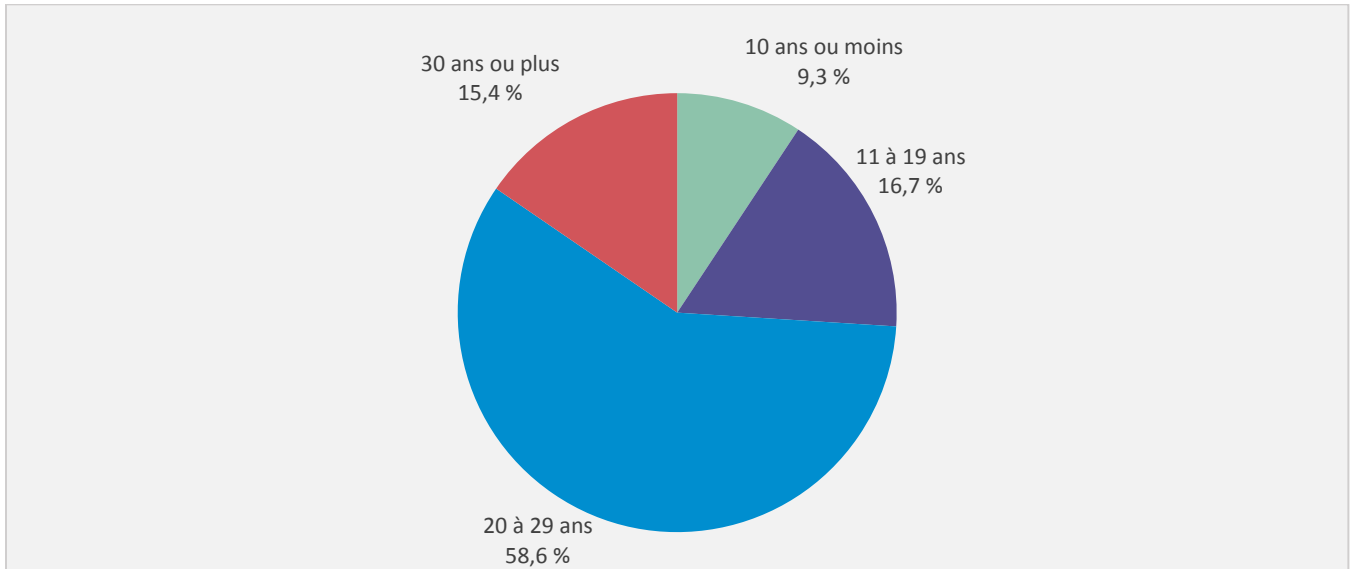
Conséquemment, le nombre moyen d'années d'épargne est supérieur chez les travailleurs de 45 à 54 ans. Il est également plus élevé chez les travailleurs visés ayant de plus hauts revenus, tout comme chez ceux ayant le français comme langue maternelle et ceux n'ayant pas d'enfant. À ce sujet, il faut souligner que les travailleurs de 35 à 44 ans sont proportionnellement plus nombreux à vivre avec des enfants (86 %) que ceux de 45 à 54 ans (69 %). Cette situation peut s'expliquer par le fait que les enfants de certains travailleurs plus âgés sont en âge d'avoir quitté le nid familial.

Graphique 20 – Nombre moyen d'années d'épargne pour la retraite des travailleurs visés, selon diverses caractéristiques



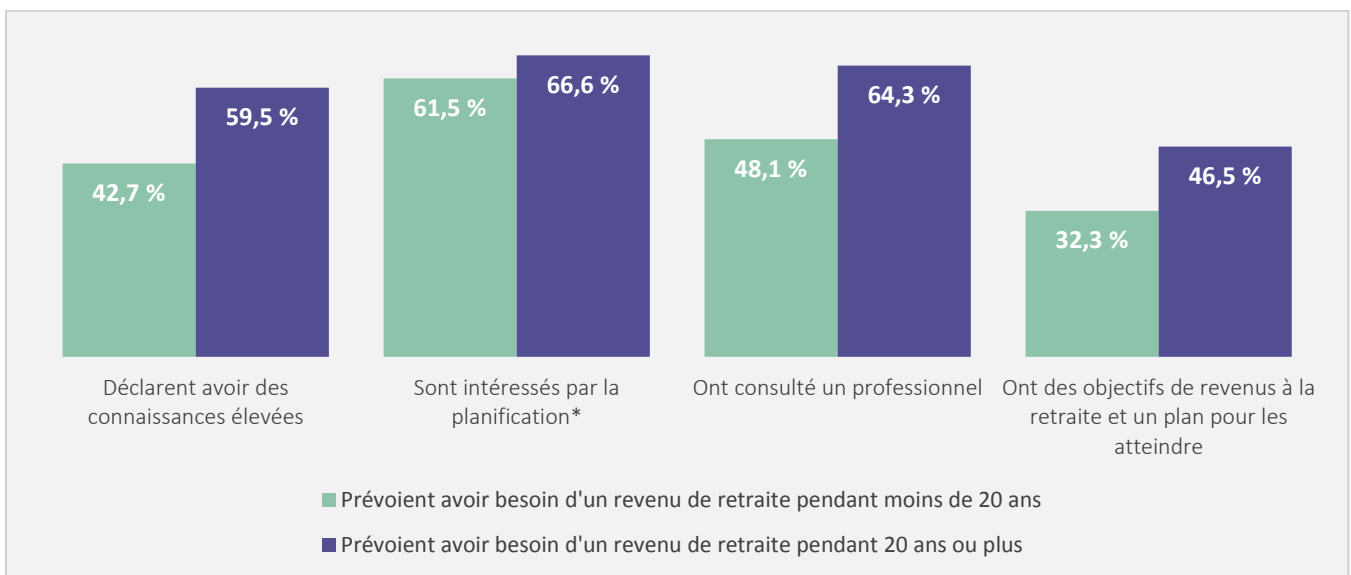
Une grande majorité des travailleurs visés estiment qu'ils auront besoin d'un revenu de retraite pendant 20 ans ou plus (74 %). Ce résultat est conséquent avec l'espérance de vie d'un Canadien à 60 ans. En moyenne, les personnes interrogées estiment à 20,8 ans le nombre d'années pendant lesquelles elles auront besoin d'un revenu de retraite.

Graphique 21 – Répartition des travailleurs visés selon le nombre d'années pendant lesquelles ils pensent avoir besoin d'un revenu de retraite



La sélection de facteurs favorables à la planification de la retraite est liée au nombre d'années pendant lesquelles les travailleurs visés prévoient avoir besoin d'un revenu de retraite. Ceux qui prévoient en avoir besoin longtemps semblent davantage préparés pour la retraite.

Graphique 22 – Proportion des travailleurs visés selon la présence de facteurs favorables à la planification de la retraite et le nombre d'années pendant lesquelles ils prévoient avoir besoin d'un revenu de retraite

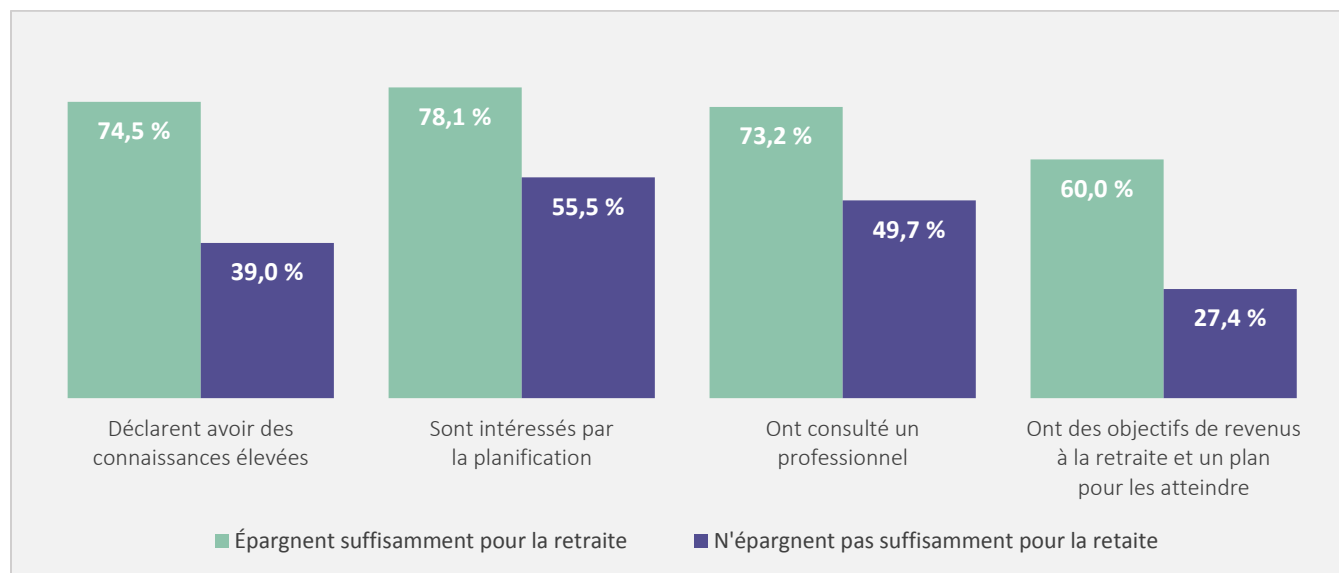


Note : L'astérisque indique que l'écart entre ces résultats n'est pas statistiquement significatif.

Pour bénéficier d'une longue retraite, il faut épargner. Si presque tous les travailleurs visés détiennent de l'épargne-retraite, moins de la moitié d'entre eux estiment épargner suffisamment pour leur retraite (47 %). Ceux ayant un revenu supérieur à 45 000 \$ sont proportionnellement plus nombreux (52 %) à dire qu'ils épargnent suffisamment que ceux dont le revenu est

de 45 000 \$ ou moins (34 %). Un lien existe aussi avec la langue maternelle, puisque 49 % des travailleurs visés dont c'est le français affirment épargner suffisamment, comparativement à 32 % pour les autres. Ceux qui croient épargner suffisamment pour la retraite sont plus nombreux, en proportion, à choisir des facteurs favorables à la planification de cette dernière que ceux qui ne croient pas assez épargner.

Graphique 23 – Proportion des travailleurs visés selon la présence de facteurs favorables à la planification de la retraite et l'impression d'épargner suffisamment pour la retraite



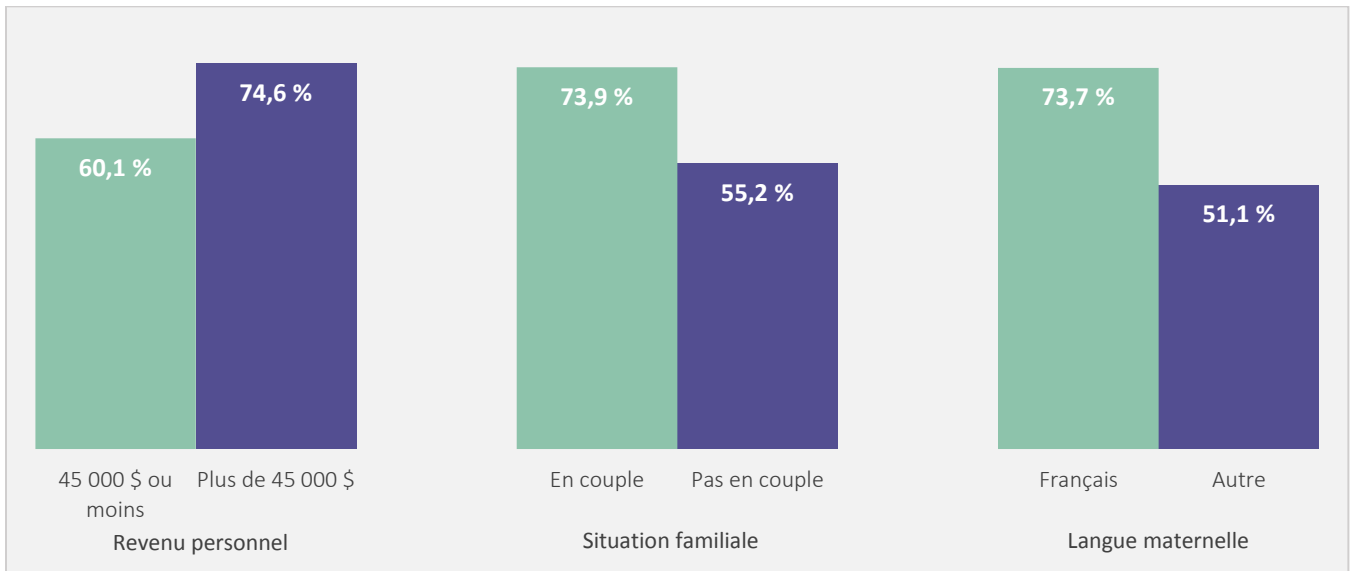
De plus, ceux qui disent avoir l'impression d'épargner suffisamment pour leur retraite :

- le font depuis en moyenne 18,8 ans (13,3 ans pour les autres);
- estiment qu'ils auront besoin d'un revenu de retraite pour en moyenne 22,1 ans (20,1 ans pour les autres).

Le passage à la retraite entraîne généralement un changement de rythme de vie. La majorité des travailleurs visés s'attendent à avoir moins de dépenses à la retraite que ce qu'ils en ont présentement (77 %), alors que 18 % pensent en avoir autant, et que seulement 5% envisagent en avoir plus. Davantage de femmes (23 %) que d'hommes (14 %) s'attendent à avoir autant de dépenses, tandis que davantage de travailleurs visés qui sont en couple s'attendent à en avoir moins (79 %) que ceux qui ne le sont pas (68 %).

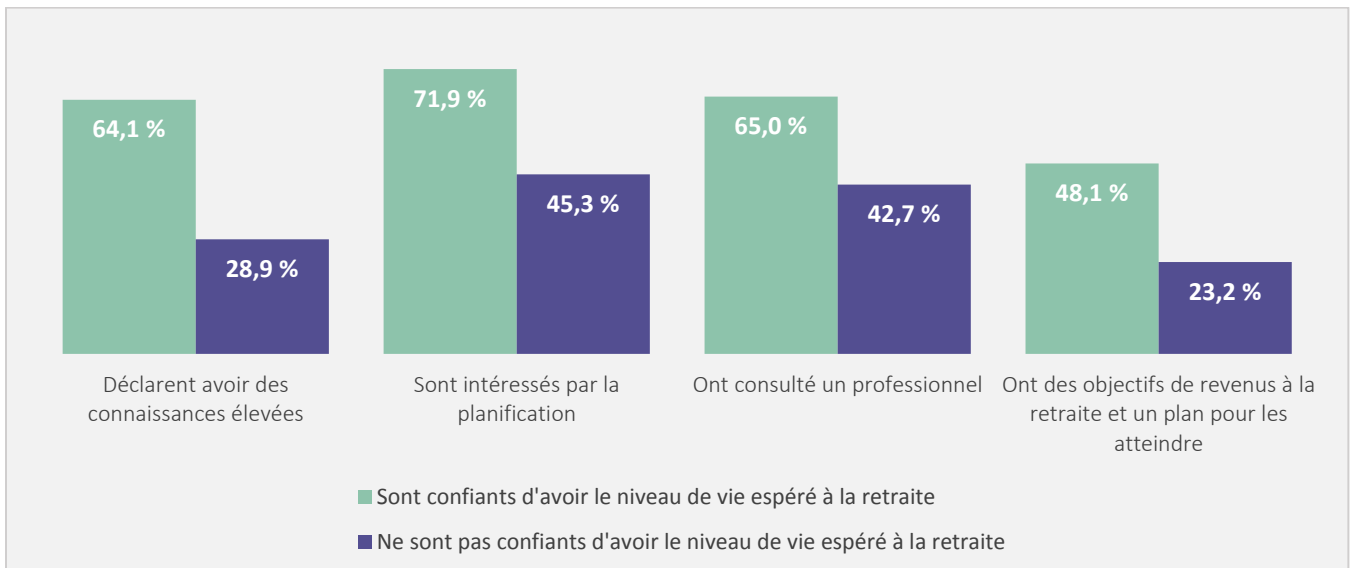
La majorité des travailleurs visés (70 %) dit être sûre que le revenu du ménage à la retraite, en tenant compte de toutes les sources de revenus de retraite, lui permettra d'avoir le niveau de vie espéré. Avoir un revenu supérieur à 45 000 \$, vivre en couple ou avoir le français comme langue maternelle sont des caractéristiques qui vont de pair avec un haut niveau de confiance chez les travailleurs visés.

Graphique 24 – Proportion de travailleurs visés confiants d'avoir le niveau de vie espéré à la retraite, selon diverses caractéristiques



La confiance d'avoir le niveau de vie espéré à la retraite semble aussi liée à certains facteurs sélectionnés à l'égard de la planification de la retraite. Ainsi, les travailleurs visés confiants sont proportionnellement plus nombreux à choisir des facteurs favorables à la planification de la retraite que les autres.

Graphique 25 – Proportion des travailleurs visés selon la présence de facteurs favorables à la planification de la retraite et la confiance d'avoir le niveau de vie espéré à la retraite



D'autre part, 93 % des travailleurs visés affirmant épargner suffisamment pour leur retraite sont sûrs d'avoir le niveau de vie espéré à la retraite. Cette proportion n'est que de 52 % pour les travailleurs disant ne pas épargner suffisamment.

Ajoutons enfin que les travailleurs visés qui sont confiants d'avoir le niveau de vie espéré à la retraite :

- épargnent pour leur retraite en moyenne depuis plus longtemps (17,3 ans) que ceux qui ne sont pas confiants (12,2 ans);
- croient avoir besoin d'un revenu de retraite pour un plus grand nombre d'années en moyenne (21,7 ans, comparativement à 18,7 ans pour ceux qui ne sont pas confiants).

Prise de la retraite

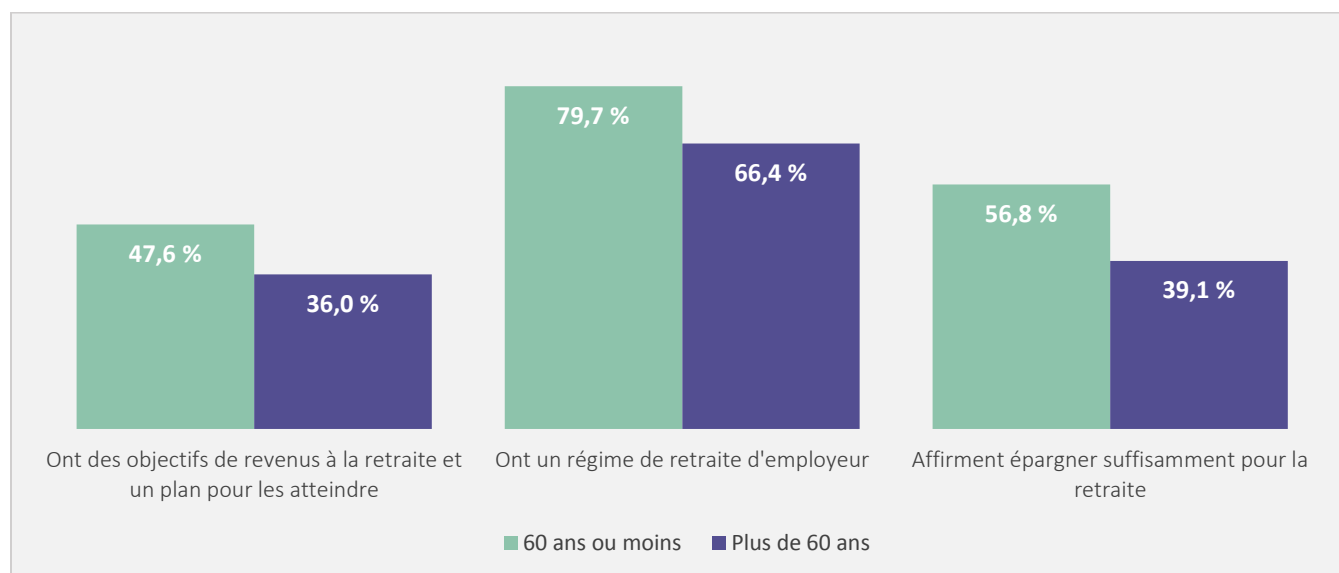
Lorsqu'il a été demandé aux travailleurs visés d'indiquer l'âge auquel ils avaient l'intention de prendre leur retraite, 2 % ont répondu d'emblée qu'ils ne prendraient jamais leur retraite. Une fois ceux-ci exclus, on obtient que 46 % des travailleurs visés veulent le faire au plus tard à 60 ans (dont 27 % exactement à 60 ans) alors que 54 % prévoient le faire après 60 ans (dont 39 % à 65 ans). En moyenne, ils ont l'intention de prendre leur retraite à 62,2 ans.

Les travailleurs visés ayant un revenu personnel supérieur à 45 000 \$ sont proportionnellement plus nombreux à vouloir prendre leur retraite à 60 ans ou avant (51 %) que ceux dont le revenu est de 45 000 \$ ou moins (37 %). Ces derniers prévoient la prendre en moyenne un an plus tard (62,9 ans comparativement à 61,8 ans pour ceux dont le revenu est supérieur à 45 000 \$).

La situation de vie a également une certaine influence sur l'âge de la prise de la retraite, puisque 49 % des travailleurs visés vivant en couple ont l'intention de prendre leur retraite à 60 ans ou avant, alors que c'est le cas de 35 % de ceux qui ne sont pas en couple. Par contre, l'écart n'est pas significatif entre l'âge moyen de la prise de la retraite de ceux qui sont en couple et celui de ceux qui ne le sont pas.

La capacité financière des travailleurs semble être un facteur déterminant dans les intentions liées à l'âge de la prise de la retraite. Ainsi, les travailleurs visés sont proportionnellement plus nombreux à envisager une retraite à 60 ans ou avant s'ils ont accès à un régime de retraite d'employeur ou s'ils croient épargner suffisamment pour leur retraite. Le fait d'avoir des objectifs de revenus à la retraite et un plan pour les atteindre est lié au désir de se retirer tôt du marché du travail, bien que le sondage ne nous permette pas de conclure lequel des deux facteurs influence l'autre.

Graphique 26 – Proportion des travailleurs visés selon diverses caractéristiques et l'âge auquel ils ont l'intention de prendre leur retraite



Ainsi, les travailleurs visés désirant prendre leur retraite au plus tard à 60 ans semblent mieux préparés pour y arriver. Il est donc logique qu'ils soient aussi proportionnellement plus nombreux à être confiants que le revenu de leur ménage leur permettra d'avoir le niveau de vie espéré à la retraite (81 % comparativement à 64 % pour ceux ayant l'intention de prendre leur retraite après 60 ans).

Les travailleurs visés qui prévoient prendre leur retraite à 60 ans ou avant épargnent pour leur retraite depuis en moyenne 17,7 ans, comparativement à 14,3 ans pour ceux dont la retraite est prévue après 60 ans. Sans surprise, on peut constater que les travailleurs visés qui pensent prendre leur retraite à 60 ans ou avant affirment qu'ils auront besoin d'un revenu de retraite plus longtemps en moyenne (21,9 ans) que les travailleurs visés prévoyant prendre leur retraite après 60 ans (20,0 ans).

Le sondage montre que lorsqu'ils prendront leur retraite, près de la moitié des travailleurs visés auraient l'intention de le faire de façon progressive (48 %), alors que le tiers pense le faire de façon définitive (32 %). Ces résultats sont plutôt étonnants de par leur divergence avec ceux obtenus dans d'autres sondages de Retraite Québec, notamment le sondage sur la sensibilisation à l'importance de planifier financièrement sa retraite, réalisé au début de l'année 2017 auprès de la même population. Les résultats présentés ici sous-estiment l'attrait pour la retraite progressive et surestiment les intentions de retraite définitive. Une explication possible pourrait résider dans la différence de formulation des questions.

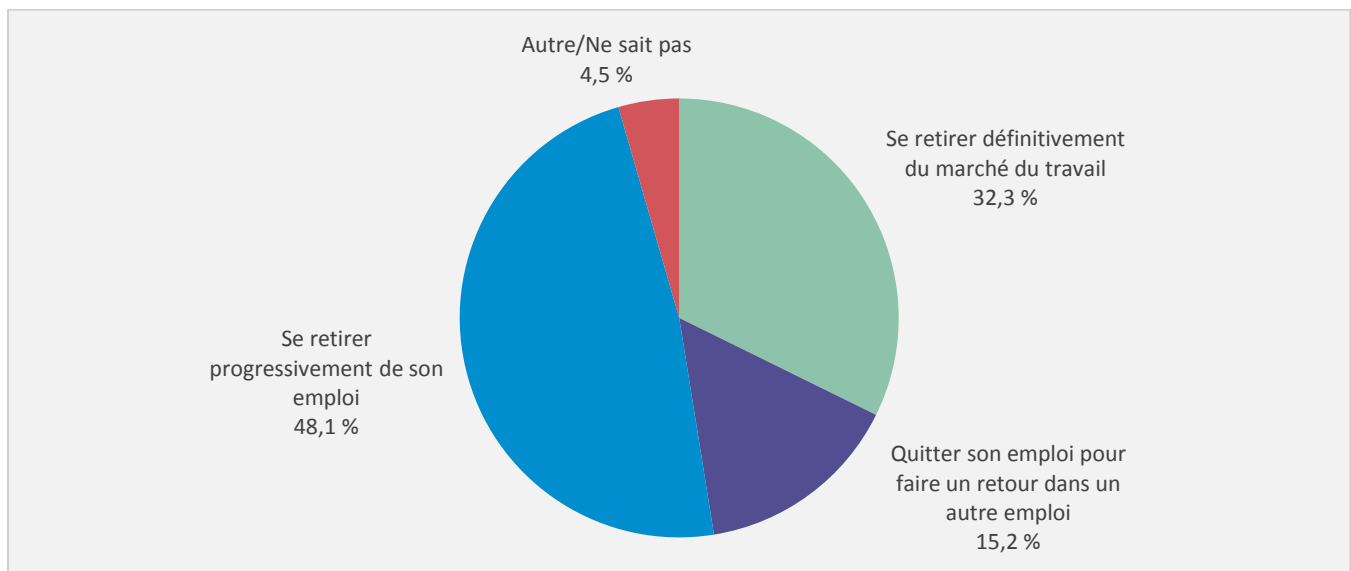
- Sondage sur les connaissances des travailleurs à l'égard de la retraite et de sa planification financière :

Au moment où vous prendrez votre retraite, avez-vous l'intention de...?

- Sondage sur la sensibilisation à l'importance de la planification financière de la retraite :

Comment entrevoyez-vous votre passage du travail à la retraite?

Graphique 27 – Répartition des travailleurs visés selon le mode prévu de transition du travail vers la retraite



Voici quelques constats concernant le mode de transition du travail vers la retraite :

- Parmi les travailleurs visés qui pensent prendre une retraite définitive, 54 % affirment épargner suffisamment pour la retraite, comparativement à 43 % des travailleurs des autres groupes.
- Parmi les travailleurs visés qui ont l'intention de prendre une retraite progressive, 67 % participent à un régime d'employeur, comparativement à 76 % des travailleurs des autres groupes.

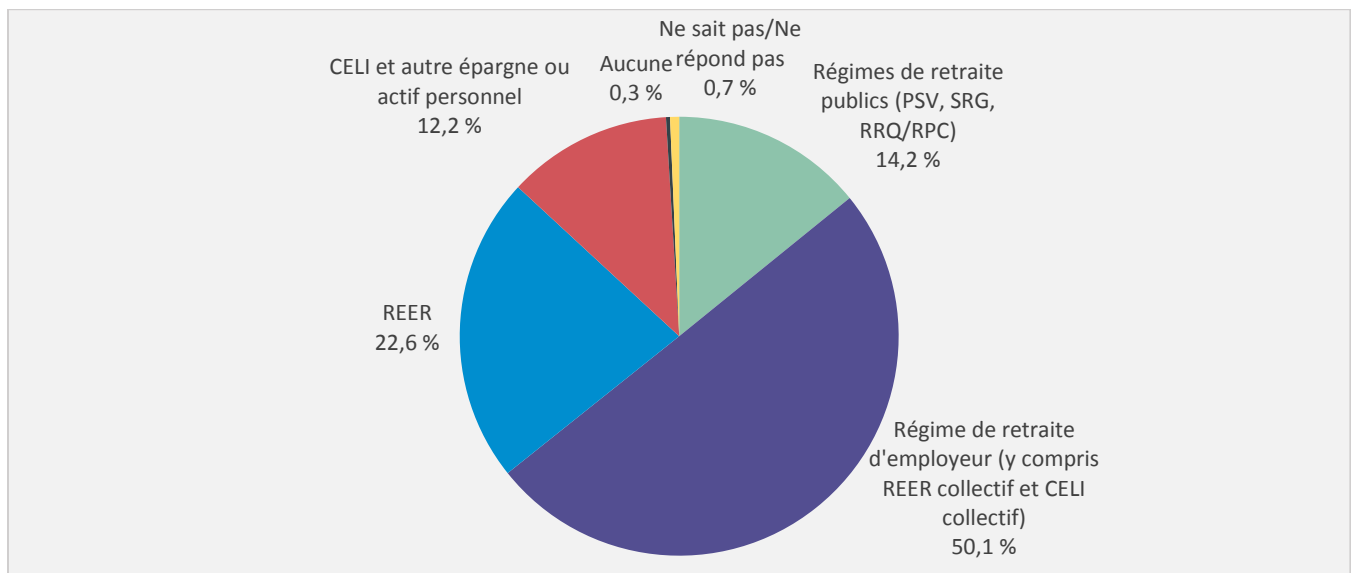
- Parmi les travailleurs visés qui pensent faire un retour dans un autre emploi, 81 % participent à un régime de retraite d'employeur, comparativement à 70 % des travailleurs des autres groupes.
- 19 % des travailleurs visés qui prévoient prendre leur retraite à 60 ans ou avant ont l'intention de faire un retour dans un autre emploi, comparativement à 12 % de ceux qui prendront leur retraite après 60 ans.

Ces deux derniers constats semblent être liés entre eux. Les gens qui participent à un régime de retraite d'employeur atteignent souvent plus tôt les conditions requises pour recevoir un revenu de retraite, ce qui fait qu'ils sont plus nombreux que les autres à envisager une retraite avant 60 ans. Parce qu'ils comptent quitter leur travail plus jeunes, il peut toutefois être attrayant pour eux de retourner sur le marché du travail dans un emploi différent.

Par ailleurs, les travailleurs visés qui ont l'intention de quitter leur emploi pour faire un retour dans un autre pensent prendre leur retraite plus jeunes en moyenne (61,0 ans) que ceux qui ont l'intention de se retirer progressivement (62,7 ans). L'âge moyen de la prise de la retraite des travailleurs visés qui pensent se retirer de façon définitive (61,9 ans) n'est pas statistiquement différent de celui des deux autres groupes.

Chez les travailleurs visés qui prendront une retraite définitive, la moitié pourront compter sur les prestations d'un régime de retraite d'employeur comme principale source de revenu au moment de prendre leur retraite. C'est plus de la moitié des travailleurs visés dont le revenu est supérieur à 45 000 \$ qui sont dans cette situation (56 %), tandis que la proportion diminue à 40 % pour ceux dont le revenu est de 45 000 \$ ou moins.

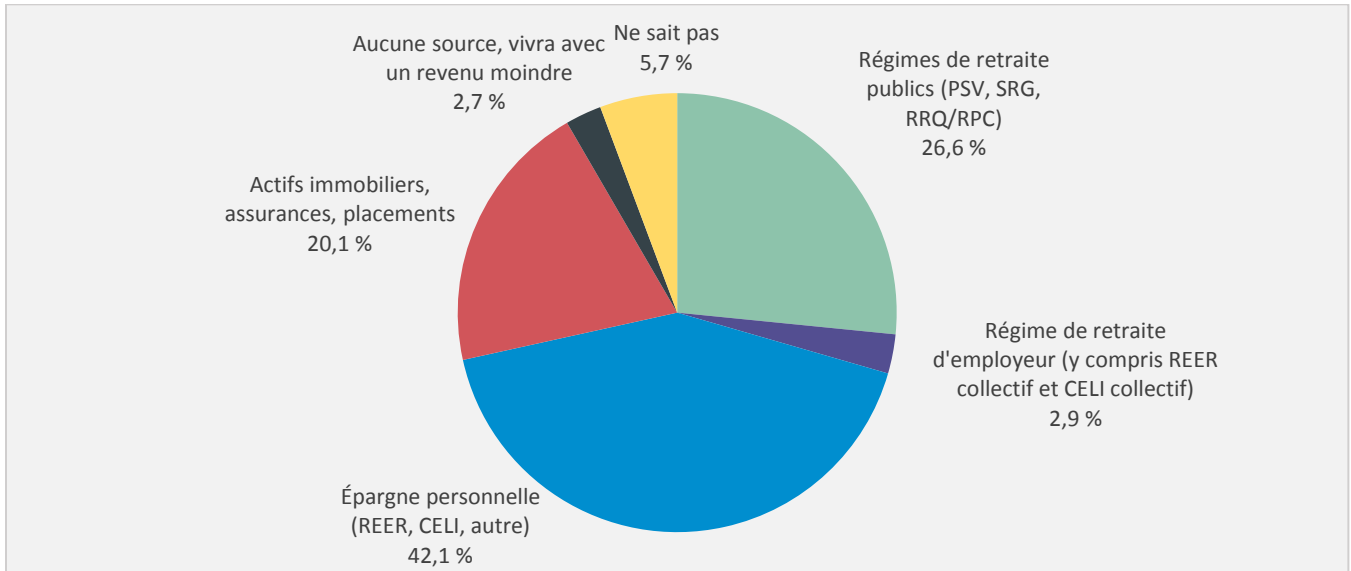
Graphique 28 – Répartition des travailleurs visés qui prévoient prendre une retraite définitive, selon la principale source de revenu au moment de prendre leur retraite



Parmi les gens qui ont l'intention de quitter leur emploi pour faire un retour dans un autre emploi au moment de la retraite, 87 % s'attendent à ce que le revenu de cet emploi soit inférieur au revenu de l'emploi qu'ils quitteront. La majorité de ces travailleurs visés combleront leur diminution de revenu avec leur épargne personnelle (60 %), alors que 18 % la combleront à l'aide de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec.

La retraite progressive entraîne aussi une diminution du revenu; la plupart des travailleurs visés qui opteront pour cette option combleront cette réduction par des revenus provenant de leur épargne personnelle (42 %) ou des régimes publics (27 %). D'ailleurs, 61 % des travailleurs visés détenant de l'épargne et des placements personnels pour une valeur de 50 000 \$ ou plus combleront leur diminution de revenu par cette épargne, alors que c'est le cas de 29 % des travailleurs visés dont la valeur de l'épargne et des placements est inférieure à 50 000 \$.

Graphique 29 – Répartition des travailleurs visés qui prévoient prendre une retraite progressive, selon la principale source de revenu qui comblera la diminution du revenu



Regroupement des travailleurs par traits de caractère

Afin de mieux comprendre les divers types de travailleurs, quatre traits de caractère ont été identifiés. Les éléments utilisés pour la définition de ces traits de caractère concernent les connaissances des travailleurs visés et leurs facteurs en matière de planification financière de la retraite. Le tableau suivant décrit ces critères. On y trouve aussi la répartition des travailleurs visés selon qu'ils présentent l'un ou l'autre de ces quatre traits de caractère.

Une description générale de chacun des groupes suivra. Ces descriptions ne sont évidemment pas représentatives de tous les travailleurs, mais elles permettent de dresser des tendances pour chacun des traits de caractère.

Tableau 3 – Critères de définition des traits de caractère des travailleurs

Trait de caractère	Critères	%
Optimistes	<p>Pensent épargner suffisamment, mais n'ont pas les connaissances ou ne présentent pas les facteurs permettant de confirmer cette impression :</p> <ul style="list-style-type: none"> - n'ont pas consulté de professionnel de la planification financière ET n'ont pas d'objectifs de revenus à la retraite ET pensent épargner suffisamment pour leur retraite; OU - déclarent avoir des connaissances élevées ET ont peu de connaissances réelles ET pensent épargner suffisamment pour leur retraite; OU - déclarent avoir des connaissances faibles ET n'ont pas consulté un professionnel ET pensent épargner suffisamment pour leur retraite. 	20,5
Prévoyants	<p>Pensent épargner suffisamment et ont des connaissances et présentent des facteurs appuyant cette impression :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne sont pas « optimistes »; ET - ont consulté un professionnel de la planification financière ET pensent épargner suffisamment pour leur retraite; OU - déclarent avoir des connaissances élevées ET ont de bonnes connaissances réelles ET ont des objectifs quant aux revenus désirés à la retraite ET pensent épargner suffisamment pour leur retraite. 	23,1
Pessimistes	<p>Adoptent les bons facteurs de planification financière, mais pensent quand même ne pas épargner suffisamment pour leur retraite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne sont pas « prévoyants »; ET - ont consulté un professionnel de la planification financière OU ont des objectifs de revenus à la retraite; ET - affirment ne pas épargner suffisamment pour leur retraite OU ne savent pas s'ils épargnent suffisamment. 	31,9
Imprévoyants	<p>Ont peu de connaissances, n'adoptent pas les facteurs attendus en matière de planification financière de la retraite et ne croient pas épargner suffisamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne sont pas « pessimistes »; ET - déclarent avoir des connaissances élevées ET ont peu de connaissances réelles OU n'ont pas consulté un professionnel de la planification financière; ET - n'ont pas d'objectifs de revenus à la retraite; ET - affirment ne pas épargner suffisamment pour leur retraite OU ne savent pas s'ils épargnent suffisamment. 	24,5

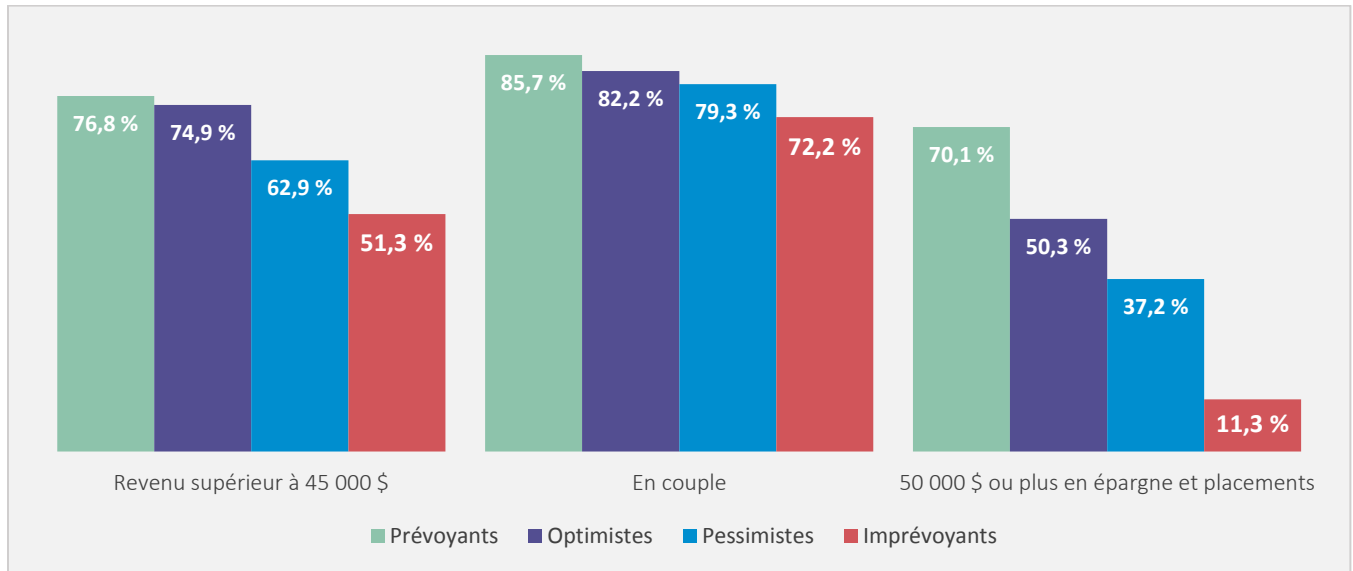
Les prévoyants sont principalement des travailleurs dont le revenu est supérieur à 45 000 \$ et qui vivent en couple. Ils démontrent un grand intérêt pour la planification financière de la retraite, de sorte qu'ils ont déjà adopté la plupart des facteurs souhaités pour cette étape de la vie. Il s'ensuit qu'ils sont plus nombreux que les autres à détenir des sommes de 50 000 \$ ou plus accumulées dans des produits d'épargne-retraite, épargne qu'ils cumulent depuis en moyenne près de 20 ans. Même s'ils prévoient prendre leur retraite hâtivement et en profiter longtemps, ils sont sûrs d'avoir le niveau de vie espéré à la retraite. La participation à un régime de retraite d'employeur explique probablement en partie cette confiance.

Les optimistes sont également nombreux à avoir un revenu supérieur à 45 000 \$. S'ils sont quand même assez nombreux à avoir de l'épargne et des placements pour une valeur de 50 000 \$ ou plus et estiment épargner suffisamment, ils n'adoptent pourtant pas nécessairement les facteurs favorables à une bonne planification de la retraite. Ils considèrent néanmoins qu'ils seront en mesure de prendre leur retraite relativement jeunes et sont sûrs d'avoir le niveau de vie espéré à ce moment. Pour eux aussi, le fait de cotiser à un régime de retraite d'employeur contribue sûrement à cette confiance.

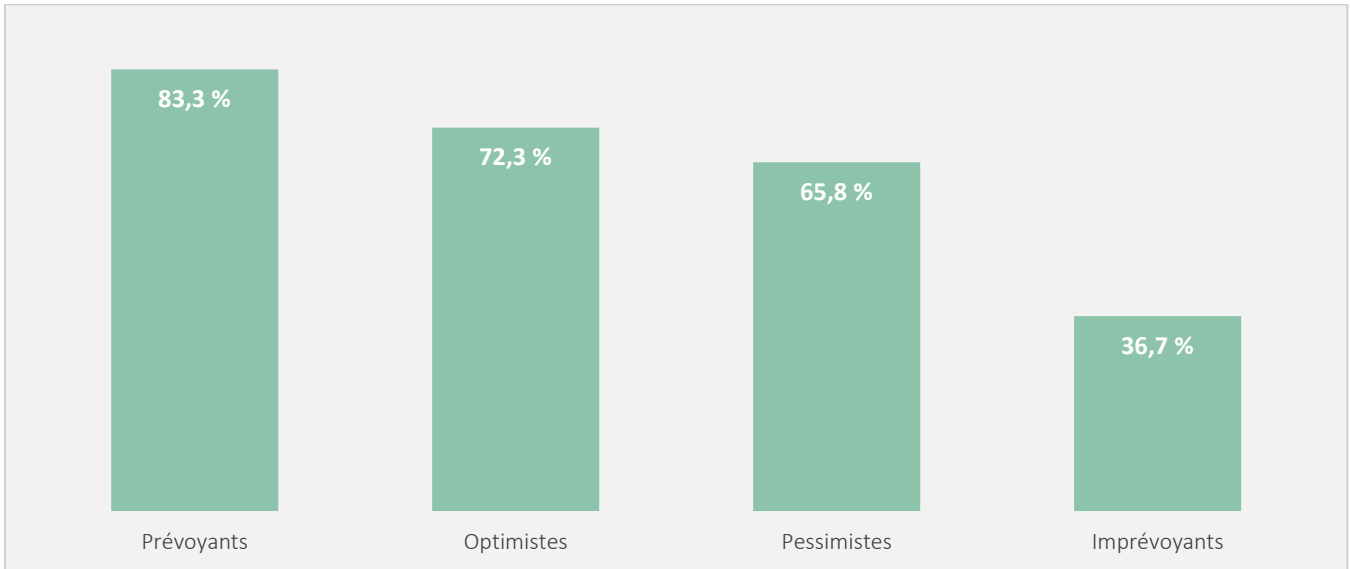
Davantage de pessimistes n'ont pas le français comme langue maternelle. Bien qu'ils adoptent de bons facteurs, leur confiance d'avoir le niveau de vie espéré à la retraite est faible. Il en résulte qu'ils patienteront un peu plus longtemps que les autres avant de prendre leur retraite.

Peu nombreux à avoir un revenu de 45 000 \$ ou plus et à être en couple, les imprévoyants ne démontrent pas d'intérêt pour la planification de la retraite. Par conséquent, ils n'adoptent pas les facteurs favorables à la planification de la retraite et sont nettement moins nombreux à détenir des sommes accumulées dans les différents produits d'épargne que les autres. Ils sont peu nombreux à se montrer sûrs d'avoir le niveau de vie espéré à la retraite et n'ont pas la prétention de vouloir se retirer tôt du marché du travail.

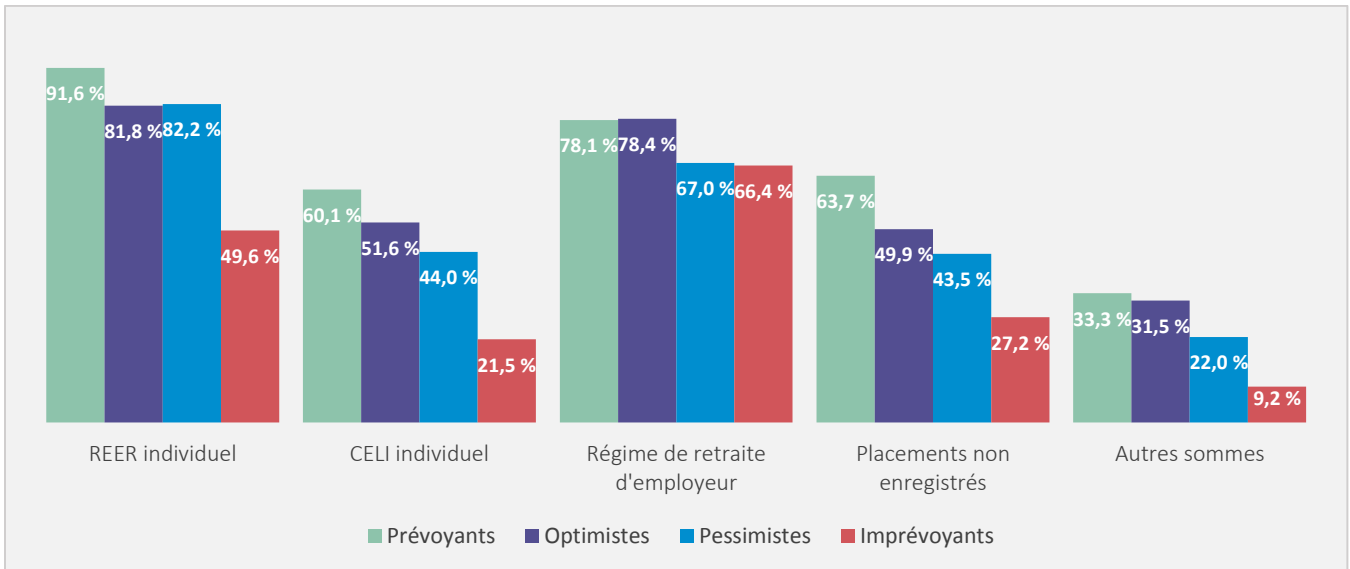
Graphique 30 – Proportion de travailleurs visés selon diverses caractéristiques et le trait de caractère



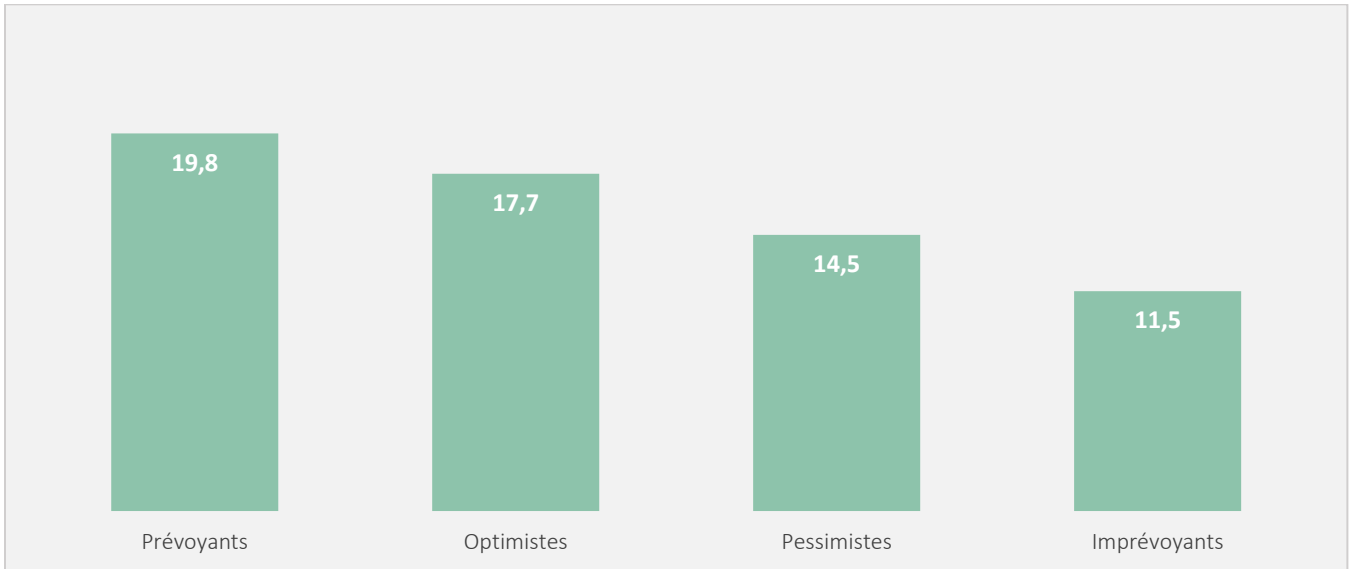
Graphique 31 – Proportion de travailleurs visés ayant beaucoup ou assez d'intérêt pour la planification financière de la retraite, selon le trait de caractère



Graphique 32 – Proportion des travailleurs visés détenant des sommes accumulées dans des produits d'épargne-retraite, selon le trait de caractère



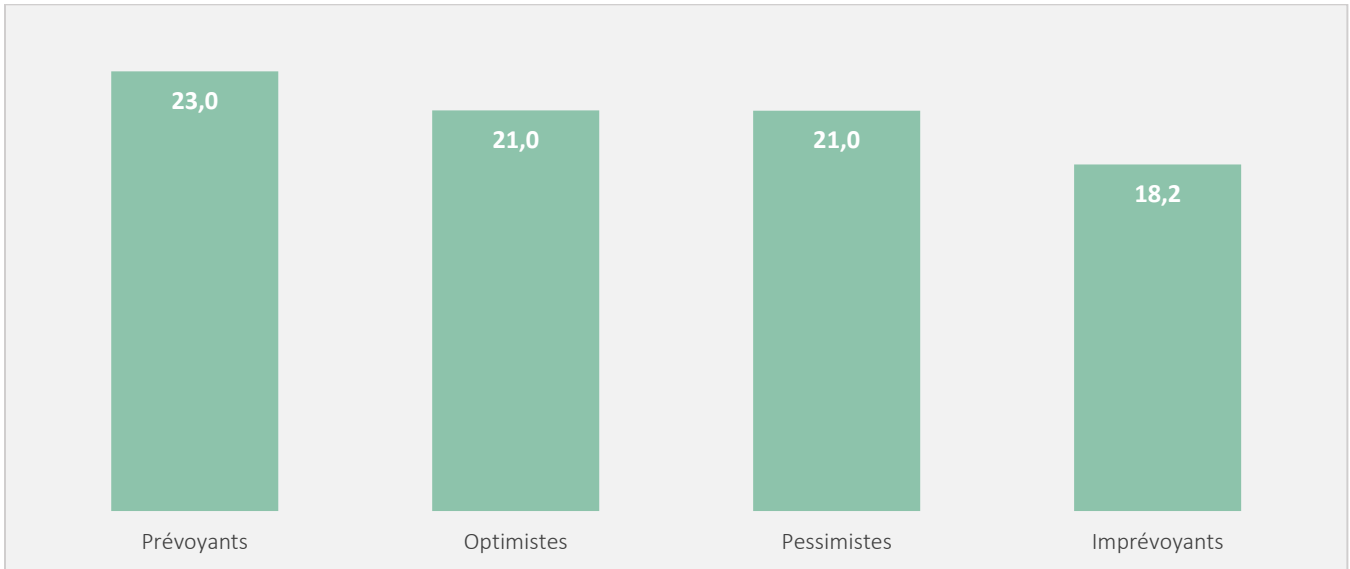
Graphique 33 – Nombre moyen d'années d'épargne pour la retraite des travailleurs visés, selon le trait de caractère



Graphique 34 – Âge auquel les travailleurs visés ont l'intention de prendre leur retraite, selon le trait de caractère



Graphique 35 – Nombre moyen d'années pendant lequel les travailleurs visés pensent avoir besoin d'un revenu de retraite, selon le trait de caractère



Graphique 36 – Proportion de travailleurs visés très ou assez confiants d'avoir le niveau de vie espéré à la retraite, selon le trait de caractère



Conclusion

Le sondage visait à évaluer les connaissances des travailleurs de 35 à 54 ans ayant un revenu supérieur à 25 000 \$ et leurs comportements à l'égard de la planification financière de la retraite afin de mieux connaître cette clientèle et tenter d'identifier l'information qui doit leur être diffusée davantage. Il en ressort en général que les personnes qui ont le plus besoin d'être informées sur les comportements attendus et d'être sensibilisées à leur adoption sont celles ayant des revenus inférieurs à 45 000 \$, ce qui correspond aussi généralement à celles ayant un niveau de scolarité peu élevé.

De façon plus particulière, le sondage a entre autres permis de constater que les connaissances des travailleurs visés sont limitées, puisqu'environ la moitié n'a réussi à obtenir que deux bonnes réponses ou moins aux cinq questions de connaissances générales; seulement 2 % ont réussi à fournir toutes les bonnes réponses.

Les actions pouvant être réalisées en matière de planification financière de la retraite ne sont pas toutes aussi populaires auprès des travailleurs visés. Si presque tous ont des sommes accumulées dans des produits d'épargne personnelle, comme le REER individuel qui arrive en tête de liste, seulement un peu plus de la moitié a déjà consulté un professionnel de la planification financière pour planifier sa retraite. Deux travailleurs visés sur cinq se sont fixé des objectifs quant aux revenus désirés à la retraite et ont un plan pour les atteindre. Les travailleurs visés ayant un revenu personnel annuel supérieur à 45 000 \$ sont proportionnellement plus nombreux que ceux qui ont un revenu moindre à adopter des facteurs favorables à la planification de la retraite.

Bien qu'ils ne passent pas nécessairement à l'action, les travailleurs visés sont conscients qu'ils auront besoin d'un revenu de retraite pour un grand nombre d'années et, pour un peu plus de la moitié d'entre eux, qu'ils n'épargnent pas suffisamment. Paradoxalement, la majorité est sûre que le revenu du ménage permettra d'avoir le niveau de vie espéré à la retraite.

L'âge visé par les travailleurs pour prendre leur retraite est de 62,2 ans en moyenne, résultat similaire à celui obtenu dans un autre sondage en 2013². Les prestations d'un régime de retraite d'employeur seront la principale source de revenu à la retraite de la moitié des travailleurs visés qui prendront une retraite définitive. Pour ceux qui ont l'intention de prendre une retraite progressive, c'est principalement l'épargne personnelle qui comblera leur diminution de revenu.

2. SOM Recherches & Sondages. Sondage sur les facteurs et les attitudes des Québécois de 25 à 64 ans en matière de planification de la retraite, réalisé pour le compte de Question Retraite et de la Régie des rentes du Québec, Québec, 2013, 127 p.

Annexe I

Méthodologie détaillée

Population cible

La population visée est constituée de travailleurs québécois, âgés de 35 à 54 ans au 20 novembre 2016, et dont le revenu personnel était supérieur à 25 000 \$ en 2015.

Base de sondage

Le registre des cotisants du Régime de rentes du Québec a été retenu comme base de sondage. L'unité d'échantillonnage est le travailleur. Un travailleur est une personne âgée d'au moins 18 ans qui a touché, au Québec au cours de l'année visée, un salaire ou un revenu provenant d'un travail autonome, ou les deux, et ce, pour un montant supérieur à 2 % du maximum des gains admissibles de l'année (MGA). Il est à noter que, pour les travailleurs autonomes, le revenu correspond au revenu de travail duquel sont soustraites les dépenses nécessaires pour gagner ce revenu.

Étant donné que le revenu annuel des cotisants de 2015 n'était pas disponible au moment de la planification du sondage, il a été nécessaire d'utiliser le revenu annuel de 2014 pour circonscrire la population visée. Pour tenter de réduire la sous-couverture engendrée par l'utilisation du revenu annuel de 2014, la borne inférieure du revenu de travail a été diminuée lors du choix de l'échantillon : elle a été fixée à 24 000 \$. Cela a permis de tenir compte d'une hausse possible du revenu entre 2014 et 2015 et, ainsi, de réduire le risque d'omettre quelqu'un faisant partie de la population visée.

Plan d'échantillonnage et stratification

Le plan d'échantillonnage est stratifié proportionnel selon les régions (RMR de Québec, RMR de Montréal, ailleurs au Québec), l'âge (35-39 ans, 40-44 ans, 45-49 ans, 50-54 ans) et le sexe. Le tableau A1 présente la répartition des travailleurs au Québec âgés de 35 à 54 ans en date du 20 novembre 2016 dont le revenu personnel en 2015 était supérieur à 24 000 \$.

Tableau A1 Répartition des travailleurs québécois âgés de 35 à 54 ans en date du 20 novembre 2016 dont le revenu personnel en 2015 était supérieur à 24 000 \$

		RMR de Québec	RMR de Montréal	Ailleurs au Québec	Total
35 à 39 ans	Femme	18 255	74 486	52 850	145 591
	Homme	21 490	89 012	69 016	179 518
40 à 44 ans	Femme	16 815	75 696	50 470	142 981
	Homme	18 770	86 467	62 240	167 477
45 à 49 ans	Femme	16 505	76 824	51 381	144 710
	Homme	17 645	85 200	62 359	165 204
50 à 54 ans	Femme	19 328	83 194	63 352	165 874
	Homme	20 379	92 368	78 924	191 671
Total partiel	Femme	70 903	310 200	218 053	599 156
	Homme	78 284	353 047	272 539	703 870
Total		149 187	663 247	490 592	1 303 026

Source : Registre des cotisants du Régime de rentes du Québec.

Taille et répartition de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées pour produire des estimations suffisamment précises aux fins du sondage tout en tenant compte du budget disponible pour sa réalisation.

Compte tenu de ces facteurs, le nombre de répondants attendus a été fixé à 1 000, ce qui devait permettre d'estimer une proportion de l'ordre de 50 % avec une marge d'erreur d'environ 3 %.

Questionnaire

Le questionnaire a été conçu par la Direction de la statistique et de l'analyse quantitative. Il est composé de 41 questions abordant les sujets suivants :

- les connaissances déclarées;
- les connaissances réelles;
- la planification de la retraite;
- l'information sociodémographique.

Les questions sur l'âge et sur le revenu ont été placées au début du questionnaire afin de déceler le plus tôt possible, lors de l'entretien, les individus inadmissibles. En effet, pour être admissible au sondage, le répondant doit être âgé de 35 à 54 ans et avoir un revenu personnel supérieur à 25 000 \$.

La firme SOM Recherches & sondages a réalisé l'informatisation du questionnaire pour son système d'entretiens assistés par ordinateur. Elle a également effectué la traduction anglaise du questionnaire. La version française est présentée à l'annexe II.

Collecte des données

La collecte des données a été effectuée au moyen d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur. Un prétest a eu lieu le 21 novembre et 21 entretiens ont alors été réalisés. Quelques changements mineurs ont été apportés au questionnaire. La collecte de données s'est quant à elle déroulée entre le 22 novembre et le 19 décembre 2016. Les entretiens ont été réalisés en français ou en anglais, au choix du répondant. Jusqu'à 23 appels ont été faits pour tenter de joindre les individus échantillonnés. À l'issue de la période de collecte, la durée moyenne des entretiens s'élève à 9,3 minutes. Au total, 1 003 personnes ont accepté de participer au sondage et ont répondu au questionnaire. Les résultats de la collecte des données sont présentés au tableau A2.

Le taux de réponse (T_{rep}) obtenu est de 20,9 %. Ce taux s'obtient par l'équation suivante :

$$T_{rep} = \frac{F}{(C \times T_{ad} + D + F)}$$

où T_{ad} est le taux d'admissibilité, qui donne des informations sur la proportion de cas admissibles parmi tous ceux pour lesquels l'admissibilité peut être établie. Ce taux est obtenu de la façon suivante :

$$T_{ad} = \frac{D + F}{D + E + F}$$

Le taux de réponse ainsi calculé correspond au rapport du nombre de répondants sur le nombre estimé de personnes admissibles. La définition des autres variables est fournie au tableau A2.

Tableau A2 – Résultats de la collecte des données

		Résultats observés
Échantillon de départ (A)		4 909
Non-répondants (admissibilité inconnue)* (C)	Ménages non répondants	2 402
	Refus du ménage	233
	Sonnerie sans réponse	82
	Message laissé sur le répondeur	457
	Incapacité/décès/problème de langage	2
	Autres langues	14
	Liste noire	54
	Impossibilité de joindre	1 560
Non-répondants (admissibilité connue) (D)	Individus non répondants	1 444
	Refus de la personne	922
	Impossibilité de joindre/non-disponibilité	468
	Absence prolongée	43
	Incomplet	11
Cas inadmissibles (E)	Individus inadmissibles	60
Entretiens réalisés (F)		1 003

* Pour ces cas, il n'y a pas eu de contact avec un ménage, ou bien le contact a eu lieu, mais n'a pas permis d'établir le statut d'admissibilité.

Dans le registre des cotisants du Régime de rentes du Québec, 27 % des numéros de téléphone sont manquants. De surcroît, parmi les numéros présents, certains ne sont plus fonctionnels. Ainsi, la firme de sondage SOM a réalisé une recherche automatisée des numéros de téléphone manquants dans le but d'améliorer le taux de réponse. Une recherche a également été faite quant aux personnes qui n'avaient donné qu'un numéro de cellulaire. Malgré cet effort, le nombre d'individus non joints est demeuré élevé. C'est ce qui explique entre autres le faible taux de réponse obtenu.

Pondération

La pondération permet d'associer à chaque répondant au sondage le poids qui correspond en quelque sorte au nombre de personnes de la population visée qu'il représente.

L'utilisation du poids, lors du calcul des estimations, permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire ainsi les inférences adéquates à cette population, bien qu'elle n'ait pas été observée dans sa totalité. L'échantillon effectif, constitué des répondants, parce qu'il n'est pas tout à fait représentatif de la population visée, nécessite des redressements. L'objectif de ces redressements est de réduire le biais éventuel occasionné par la non-réponse et de corriger les erreurs de couverture (sous-couverture ou surcouverture).

Dans le contexte de ce sondage, deux étapes de redressement ont été utilisées : il s'agit des poids préliminaires liés à la probabilité de sélection des individus et de la stratification *a posteriori*.

Le poids préliminaire a été évalué à l'aide de la probabilité de sélection de chaque individu de l'échantillon. Étant donné que le plan d'échantillonnage est stratifié proportionnel, chaque individu a la même probabilité de sélection au sein d'une strate.

La stratification *a posteriori*, pour sa part, contribue simultanément à diminuer un éventuel biais de non-réponse et à corriger la sous-couverture. Ce rajustement vise à s'assurer que la distribution pondérée des répondants est conforme à la distribution de la population visée en fonction de certaines variables sociodémographiques. Les variables qui ont servi à ce rajustement sont la région, l'âge et le sexe.

Le tableau A3 présente, à titre illustratif, le portrait des travailleurs québécois âgés de 35 à 54 ans en 2016 dont le revenu personnel était supérieur à 25 000 \$ en 2015.

La pondération rend donc possible l'inférence des résultats présentés dans ce rapport à la population visée. Toutes les analyses sont réalisées à l'aide des données pondérées.

Tableau A3 – Portrait des travailleurs québécois visés par le sondage

	Répartition pondérée (%)
Sexe	
Homme	54,0
Femme	46,0
Âge	
35 à 39 ans	25,0
40 à 44 ans	23,8
45 à 49 ans	23,8
50 à 54 ans	27,4
Strate régionale	
RMR de Québec	11,4
RMR de Montréal	50,9
Ailleurs au Québec	37,7
Niveau de scolarité	
Primaire/diplôme d'études secondaires	29,2
Diplôme d'études collégiales	29,8
Diplôme d'études universitaires	40,9
Occupation actuelle	
Travailleur salarié	89,7
Travailleur autonome	8,2
En congé prolongé (parental, maladie, sabbatique)	2,1
Situation familiale	
En couple, avec enfants	66,3
En couple, sans enfant	13,4
Seul, avec enfants	10,8
Seul, sans enfant	9,5

Évaluation du sondage

Dans tout sondage statistique, les estimations produites comportent des erreurs. Ces erreurs peuvent être liées à l'échantillonnage, c'est-à-dire au fait que l'on enquête seulement sur une partie de la population observée, ou être occasionnées par d'autres facteurs que l'échantillonnage, par exemple un taux de réponse jugé insuffisant, une faiblesse de la base de sondage, des questions difficiles à interpréter, des erreurs de saisie.

Erreurs liées à l'échantillonnage

L'erreur d'échantillonnage est la différence entre les estimations tirées d'un échantillon et les paramètres résultant d'un recensement de la population entrepris dans les mêmes conditions. Une mesure de l'erreur d'échantillonnage utilisée dans le sondage est la marge d'erreur. Celle-ci est en fait une mesure de précision de l'estimation. Le tableau A4 présente la précision de diverses proportions à l'aide de la marge d'erreur. Ces erreurs sont contrôlables *a priori* par le choix du plan de sondage le plus représentatif possible de la population et d'une taille d'échantillon qui détermine la précision.

Tableau A4 – Précision des proportions *

Proportion (%)	Marge d'erreur (%)
99 ou 1	± 0,6
95 ou 5	± 1,4
90 ou 10	± 1,9
80 ou 20	± 2,5
70 ou 30	± 2,8
60 ou 40	± 3,0
50 (marge maximale)	± 3,1

* Nombre de répondants visés = 1 003; effet de plan moyen = 1.

Erreurs non liées à l'échantillonnage

Parmi les sources d'erreur non attribuables à l'échantillonnage, la plus importante demeure la non-réponse. En effet, plus le taux de non-réponse est élevé, plus le risque de biais devient grand, parce que les répondants peuvent posséder des caractéristiques différentes de celles des non-répondants. La pondération décrite précédemment vise à réduire ce biais.

La non-réponse partielle a également été analysée. La non-réponse est dite partielle lorsque seulement une partie d'un questionnaire a été remplie. Il est habituel de considérer qu'un taux de non-réponse partiel inférieur à 5 % ne devrait pas susciter d'inquiétude. La non-réponse à chaque question a été évaluée. Seulement six questions affichent un taux de non-réponse partielle supérieur à 5 %, mais inférieur à 9 %. Pour cinq de ces questions, le choix « Je ne sais pas » est considéré comme une réponse valide.

La faiblesse de la base de sondage est ici une autre source d'erreur potentielle. En effet, les individus dont le revenu en 2014 était inférieur à 24 000 \$, mais supérieur à 25 000 \$ en 2015, n'étaient pas couverts par la base de sondage. Une estimation de cette sous-couverture avait été réalisée pour l'édition 2012 du sondage sur la sensibilisation à l'autonomie financière à la retraite et elle avait été jugée faible. On peut donc faire l'hypothèse que cette sous-couverture est également faible pour ce sondage.

Méthode d'analyse

Étant donné la présence d'un plan d'échantillonnage stratifié proportionnel, une attention particulière doit être portée aux méthodes d'analyse.

Pour la production d'estimations simples, il est nécessaire de tenir compte de la pondération et du plan de sondage. Ainsi, les estimations sont produites ici au moyen des procédures spécifiques aux plans de sondage complexes du logiciel SAS (Statistical Analysis System). Les croisements entre les variables présentant des différences statistiques au seuil de signification de 5 % ($p < 0,05$) sur la base du test du chi carré sont présentés sous forme de tableaux ou de graphiques. Comme pour la production d'estimations simples, le test du chi carré est évalué à l'aide des procédures spécifiques aux plans de sondage complexes de SAS.

Il est à noter que la somme des pourcentages, dans les graphiques et tableaux, peut parfois être différente de 100 % en raison de l'arrondissement des nombres.

Annexe II

Questionnaire synthèse

SEL1	Dans quel groupe d'âge vous situez-vous? (n=1003)
	25,0 % Entre 35 et 39 ans
	23,8 % Entre 40 et 44 ans
	23,8 % Entre 45 et 49 ans
	27,4 % Entre 50 et 54 ans

SEL2	Dans quelle catégorie situez-vous votre revenu personnel avant impôt pour l'année 2015? (n=958)
	11,6 % 25 001 à 35 000 \$
	22,8 % 35 001 à 45 000 \$
	15,6 % 45 001 à 55 000 \$
	13,8 % 55 001 à 65 000 \$
	10,1 % 65 001 à 75 000 \$
	26,1 % 75 001 \$ et plus

SEL3	Parmi les situations suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à votre occupation actuelle? (n=1003)
	89,7 % Travailleur salarié
	8,2 % Travailleur autonome (à mon compte)
	2,1 % En congé prolongé (parental, maladie, sabbatique)

Connaissances subjectives

J'aimerais d'abord vous poser quelques questions au sujet de vos connaissances en matière de retraite. Comment évaluez-vous votre niveau de connaissance de chacun des éléments suivants :

Q_1a	Des véhicules d'épargne personnelle pour la retraite (REER, CELI, etc.) (n=1000)
	10,3 % Très élevé
	55,6 % Assez élevé
	28,2 % Assez faible
	6,0 % Très faible

Q_1b	Des régimes de retraite publics (PSV,SRG,RRQ, RPC) (n=998)
	5,1 % Très élevé
	37,1 % Assez élevé
	43,8 % Assez faible
	14,0 % Très faible

Q_1c	Des régimes de retraite d'employeurs (fonds de pension, incluant REER collectif, CELI collectif, RVER) (n=994)
	9,9 % Très élevé
	47,7 % Assez élevé
	33,0 % Assez faible
	9,4 % Très faible

Q_1d	De la planification financière de la retraite (n=999)
	8,5 % Très élevé
	48,0 % Assez élevé
	35,5 % Assez faible
	8,0 % Très faible

Connaissances objectives

Q_2	Selon vous, combien de temps peut espérer vivre un Canadien de 60 ans? (n=1003)
	7,1 % Environ 10 ans
	23,6 % Environ 15 ans
	68,7 % Plus de 20 ans /*Réponse attendue*/
	0,7 % NSP/NRP

Q_3	Selon vous, quel est l'âge minimum nécessaire pour recevoir la rente de retraite du Régime de rentes du Québec? (n=1003)
	11,2 % 55 ans
	48,2 % 60 ans /*Réponse attendue*/
	40,3 % 65 ans
	0,3 % NSP/NRP

Q_4	<p>Selon vous, quel est l'âge minimum nécessaire pour recevoir la Pension de sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral? (n=1003)</p> <p>5,7 % 55 ans</p> <p>25,9 % 60 ans</p> <p>67,2 % 65 ans /*Réponse attendue*/</p> <p>1,2 % NSP/NRP</p>
Q_5	<p>Selon vous, quel est le montant maximal annuel de la Pension de sécurité de vieillesse à 65 ans? (n=1003)</p> <p>24,0 % Entre 6 000 \$ et 7 000 \$ /*Réponse attendue*/</p> <p>39,7 % Entre 10 000 \$ et 11 000 \$</p> <p>30,5 % Entre 14 000 \$ et 15 000 \$</p> <p>5,9 % NSP/NRP</p>
Q_6	<p>Selon vous, quel est le montant maximal annuel de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec à 65 ans? (n=1003)</p> <p>39,2 % Entre 10 000 \$ et 11 000 \$</p> <p>34,7 % Entre 13 000 \$ et 14 000 \$ /*Réponse attendue*/</p> <p>20,8 % Entre 16 000 \$ et 17 000 \$</p> <p>5,2 % NSP/NRP</p>
<p>Planification</p>	
Q_7	<p>Dans quelle mesure vous intéressez-vous à la planification financière de la retraite? (n=1001)</p> <p>21,3 % Beaucoup</p> <p>42,7 % Assez</p> <p>28,6 % Peu</p> <p>7,4 % Pas du tout</p>
Q_8	<p>Considérez-vous que la planification financière de la retraite est : (n=1003)</p> <p>58,0 % Très importante</p> <p>39,1 % Assez importante</p> <p>2,4 % Pas très importante</p> <p>0,5% Pas importante du tout</p>

Q_9	<p>Avez-vous déjà consulté un professionnel de la planification financière, par exemple un courtier, un conseiller ou un planificateur financier, pour planifier votre retraite? (n=999)</p> <p>58,1 % Oui 41,9 % Non</p>
Q_10	<p>Vous êtes-vous fixé des objectifs quant aux revenus que vous aimeriez avoir au moment où vous prendrez votre retraite? (n=995)</p> <p>50,3 % Oui 49,7 % Non</p>
Q_11	<p>Si Q10=oui</p> <p>Vous êtes-vous défini un plan d'action pour atteindre vos objectifs de revenus à la retraite? (n=496)</p> <p>80,9 % Oui 19,1 % Non</p>
Q_12a	<p><i>Présentement, détenez-vous...?</i></p> <p>Un REER individuel (régime enregistré d'épargne-retraite) (n=1001)</p> <p>76,3 % Oui 23,7 % Non</p>
Q_12b	<p>Un CELI individuel (compte d'épargne libre d'impôt) (n=1000)</p> <p>43,8 % Oui 56,2 % Non</p>
Q_12c	<p>Un régime de retraite d'employeur (fonds de pension, incluant REER collectif, CELI collectif, RVER) (n=994)</p> <p>71,8 % Oui 28,2 % Non</p>
Q_12d	<p>Des placements NON enregistrés, c'est-à-dire de l'argent dans un compte d'épargne, des actions, des obligations, des certificats de dépôts, des fonds de placement, etc., mais détenus à l'extérieur de vos REER, CELI ou autre compte enregistré (n=1000)</p> <p>45,5 % Oui 54,5 % Non</p>

Q_12e **Toutes autres sommes accumulées que vous prévoyez utiliser pour la retraite (n=995)**

23,4 % Oui

76,6 % Non

Si q12a, Q12b, Q12c, Q12d et Q12e = non

Q_13a **Pour quelles raisons n'avez-vous pas commencé à mettre de l'argent de côté pour votre retraite? (n=43)**

4,6 % Trop jeune

2,1 % N'a pas eu le temps de faire les démarches

61,3 % Pas d'argent à investir

8,5 % N'y pense simplement pas

2,3 % L'investissement est fait par une autre personne

4,8 % Pense mourir avant sa retraite

4,5 % A investi son argent dans l'immobilier

4,4 % Par négligence (n'a pas pris le temps de le faire)

2,4 % Espère être autonome financièrement (continuera à travailler)

5,3 % Autre

Si Q12c=où

Q_14 **Vous avez mentionné détenir un régime de retraite collectif au travail. Connaissez-vous... ce régime? (n=713)**

18,6 % Très bien

49,4 % Plutôt bien

26,2 % Plutôt mal

5,8 % Très mal

Si q12a, Q12b, Q12c, Q12d ou Q12e = oui

Q_15 **Depuis combien d'années épargnez-vous pour votre retraite? (n=941)**

20,0 % Moins de 10 ans

39,5 % 10 à 19 ans

40,5 % 20 ans ou plus

Moyenne : 15,9 ans

Q_16	<p>Pour combien d'années environ pensez-vous avoir besoin d'un revenu de retraite? (n=920)</p> <p>9,3 % 10 ans ou moins</p> <p>16,7 % 11 à 19 ans</p> <p>58,6 % 20 à 29 ans</p> <p>15,4 % 30 ans ou plus</p> <p>Moyenne : 20,8 ans</p>
Q_17	<p>Si q12a, Q12b, Q12c, Q12d ou Q12e = oui</p> <p>Selon vous, épargnez-vous suffisamment pour votre retraite? (n=940)</p> <p>46,5 % Oui</p> <p>53,5 % Non</p>
Q_18	<p>Selon vous, lorsque vous serez à la retraite, aurez-vous plus, autant ou moins de dépenses qu'avant la retraite? (n=999)</p> <p>5,2 % Plus</p> <p>18,1 % Autant</p> <p>76,7 % Moins</p>
Q_19	<p>Si l'on tient compte de toutes les sources de revenu de retraite de votre ménage (y compris les sources gouvernementales, personnelles et professionnelles), à quel point êtes-vous sûr que le revenu de votre ménage lors de votre retraite vous permettra d'avoir le niveau de vie espéré? (n=1000)</p> <p>13,4 % Très confiant</p> <p>56,6 % Assez confiant</p> <p>24,3 % Pas très confiant</p> <p>5,7 % Aucunement confiant</p>
Q_20	<p>À quel âge avez-vous l'intention de prendre votre retraite? (n=969)</p> <p>45,0 % 60 ans ou moins</p> <p>52,9 % 61 ans ou plus</p> <p>2,1 % Jamais</p> <p>Moyenne : 62,2 ans</p>

Si Q20 <> Jamais

Q_21

Au moment où vous prendrez votre retraite, avez-vous l'intention de...? (n=983)

- 32,3 % Vous retirer définitivement du marché du travail
- 15,2 % Quitter votre emploi pour faire un retour dans un autre emploi
- 48,1 % Vous retirer progressivement de son emploi
- 0,5 % Continuer à travailler (sans préciser)
- 0,5 % Quitter votre emploi pour travailler à votre compte
- 0,2 % Vous n'y avez pas encore pensé (pas une priorité pour le moment)
- 0,2 % Autre
- 3,0 % NSP/NRP

Si Q21=Se retirer définitivement

Q_22

Sur quelle source de revenu pensez-vous principalement compter au moment où vous prendrez votre retraite? (n=317)

- 14,2 % Régimes de retraite publics (PSV, SRG, RRQ, RPC)
- 50,1 % Régime de retraite d'employeur (fonds de pension, incluant REER collectif, CELI collectif, RVER)
- 22,6 % REER
- 1,4 % CELI
- 10,7 % Autre épargne ou actif personnel
- 0,3 % Aucune
- 0,7 % NSP/NRP

Si Q21=Quitter son emploi pour faire un retour dans un autre

Q_23

Pensez-vous que le revenu de cet autre emploi sera inférieur, équivalent ou supérieur à celui que vous occupiez avant de prendre votre retraite? (n=148)

- 87,0 % Inférieur
 - 4,7 % Équivalent
 - 3,8 % Supérieur
 - 4,6 % NSP/NRP
-

Q_24

Si Q23=Inférieur

Sur quelle source de revenu pensez-vous principalement compter pour combler la diminution de votre revenu de travail entraînée par ce nouvel emploi? (n=129)

- 18,2 % Rente de retraite du RRQ (ou du RPC)
- 5,6 % Pension de la sécurité de la vieillesse ou SRG
- 60,0 % Épargne personnelle (REER, CELI, autre)
- 5,1 % Régime d'épargne collective de l'employeur
- 1,7 % Autres (assurances, actifs immobiliers)
- 3,2 % Aucune source, vivra avec un revenu moindre
- 6,2 % NSP/NRP

Q_25

Si Q21=Se retirer progressivement de son emploi

Sur quelle source de revenu pensez-vous principalement compter pour combler la diminution de votre revenu de travail entraînée par le choix d'une retraite progressive? (n=475)

- 19,1 % Rente de retraite du RRQ (ou du RPC)
- 7,5 % Pension de la sécurité de la vieillesse ou SRG
- 42,1 % Épargne personnelle (REER, CELI, autre)
- 2,5 % Assurances
- 16,0 % Actifs immobiliers
- 1,1 % Placements, actions boursières
- 2,9 % Régime d'épargne collective de l'employeur
- 0,5 % Autre
- 2,7 % Aucune source, vivra avec un revenu moindre
- 5,7 % NSP/NRP

Questions sociodémographique

Q_26

Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez complété? (n=1002)

- 1,4 % Primaire (7 ans ou moins)
- 27,9 % Secondaire – DES de formation générale ou professionnelle (DEP) (8 à 12 ans)
- 29,8 % Collégial – DEC de formation préuniversitaire, de formation technique, certificat (CEC), attestation (AEC)
- 40,9 % Universitaire

Q_27	<p>Quelle est votre situation de vie? Vivez-vous... (n=1003)</p> <p>66,2 % En couple, avec des enfants</p> <p>13,4 % En couple, sans enfant</p> <p>10,8 % Seul, avec des enfants</p> <p>9,5 % Seul, sans enfant</p> <p>0,1 % Autre</p>
<hr/>	
Q_28	<p>Quelle est la langue que vous avez apprise en premier lieu à la maison dans votre enfance et que vous comprenez encore (plusieurs réponses possibles)? (n=1003)</p> <p>5,9 % Anglais</p> <p>83,2 % Français</p> <p>12,4 % Autre</p>
<hr/>	
Q_29	<p>À combien s'élève environ l'ensemble de vos épargne et placements personnels, à l'exclusion du fonds de pension de votre employeur et de vos biens immobiliers (résidence, immeubles)? *Au besoin : ceci inclut vos épargnes à terme, obligations, fonds de placement et actions de compagnies, mais exclut vos résidences principales et secondaires et vos immeubles à revenus.* (n=1003)</p> <p>10,5 % Aucune épargne et aucun placement</p> <p>14,0 % Moins de 10 000 \$</p> <p>31,3 % Entre 10 000 \$ et moins de 50 000 \$</p> <p>17,8 % Entre 50 000 \$ et moins de 100 000 \$</p> <p>15,5 % Entre 100 000 \$ et moins 500 000 \$</p> <p>3,9 % 500 000 \$ ou plus</p> <p>7,0 % NSP/NRP</p>
<hr/>	
Q_30	<p>Pouvez-vous simplement m'indiquer si vos épargne et placements actuels représentent 50 000 \$ ou plus ou moins de 50 000 \$? (n=988)</p> <p>59,0 % Moins de 50 000 \$</p> <p>41,0 % 50 000 \$ ou plus</p>
<hr/>	
Q_31	<p>Notez le sexe du répondant. (n=1003)</p> <p>54,0 % Hommes</p> <p>46,0 % Femmes</p>

**Pour plus de renseignements,
vous pouvez communiquer
avec nous.**

Par Internet

www.retraitequebec.gouv.qc.ca

Par courriel

statistiques@retraitequebec.gouv.qc.ca

Par la poste

Retraite Québec
Case postale 5200
Québec (Québec) G1K 7S9